



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Rapport environnemental 2014

(version consolidée)

Conformément au règlement (CE) n°1221/2009

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL¹ 2014²

1.	L'Office européen des brevets	5
1.1	OEB Berlin	6
1.2	OEB Munich	8
1.3	OEB La Haye	10
1.4	OEB Vienne	12
2.	Politique environnementale	14
3.	Système de gestion environnementale	15
4.	Respect des dispositions légales	16
5.	Aspects environnementaux directs	16
5.1	Énergie	24
5.2	Eau et eaux usées	30
5.3	Déchets	33
5.4	Mobilité	36
5.5	Autres émissions	38
5.6	Consommation de papier	40
6.	Aspects environnementaux indirects	42
7.	Améliorations : objectifs et mesures	43

1 Le présent rapport est plus étendu que ceux des années précédentes qui se limitaient à la déclaration environnementale. C'est pourquoi le titre fait état d'un rapport et non plus d'une déclaration.

2 Le contenu du présent rapport porte surtout sur les résultats obtenus en 2014, d'où le titre "rapport environnemental 2014". Dans les déclarations environnementales précédentes, le titre faisait référence à la date de publication et non pas à la période couverte.

1. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) emploie quelque 7 000 agents et constitue, à ce titre, la deuxième organisation intergouvernementale d'Europe en termes d'effectifs. L'OEB a son siège à Munich et dispose de bureaux à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. Depuis 2009, l'Office et l'ensemble de ses sites - hormis celui de Bruxelles, compte tenu de ses dimensions modestes - sont certifiés conformes à la norme de gestion environnementale EMAS (de l'anglais Eco-Management and Audit Scheme, qui signifie « système de management environnemental et d'audit »).

Les sites de l'Office européen des brevets certifiés conformes à la norme environnementale EMAS sont les suivants :

- **Office européen des brevets Munich I** (Isar building), Allemagne
Bob-van-Bentheim-Platz 1, 80469 Munich
- **Office européen des brevets Munich II** (Pschorrhöfe 1 – 8), Allemagne
Bayerstr. 34, 80335 Munich
- **Office européen des brevets Munich III** (Capitellum), Allemagne
Landsberger Str. 30, 80339 Munich
- **Office européen des brevets Berlin**, Allemagne
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin
- **Office européen des brevets La Haye I** (Main, Shell, Hinge), Pays-Bas
Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye II** (Le Croisé), Pays-Bas
Verrijn Stuartlaan 2a, 2288 EL Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye III** (Rijsvoort), Pays-Bas
Visseringlaan 19 – 23, 2288 ER Rijswijk
- **Office européen des brevets Vienne**, Autriche
Rennweg 12, 1030 Vienne

Conformément au règlement (CE) 1221/2009 (« règlement EMAS »), l'OEB publie chaque année un rapport environnemental (actualisée) dans laquelle il présente ses données environnementales et fait état de l'évolution des résultats obtenus par ses soins en matière d'environnement. Le présent rapport environnemental constitue une version actualisée ; il est possible de la télécharger à partir du site Internet de l'OEB (www.epo.org).

Depuis 2012, l'Office européen des brevets se fixe chaque année des objectifs concrets en matière de protection de l'environnement. Pour 2014, l'Office européen des brevets s'était fixé comme objectif de réduire de 1,5 % sa consommation d'énergie dans les domaines du chauffage et de l'électricité. Cet objectif d'économies d'énergie a finalement été dépassé, pour s'établir à un taux de 1,56 %. L'objectif poursuivi en 2015 est à nouveau de parvenir à réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 1,5 % ; cet objectif est contraignant pour l'ensemble des sites de l'Office européen des brevets.

Le présent rapport environnemental décrit les moyens et les mesures mis en œuvre par l'OEB pour veiller à ce que ces objectifs soient atteints.



1.1. OEB Berlin

Le site de Berlin est situé dans un immeuble historique de caractère construit au début du 20e siècle, ce qui, en raison de l'âge du bâtiment, implique certains défauts d'isolation et une efficacité énergétique insuffisante des locaux. Sur le plan environnemental, les éléments déterminants de ce bâtiment sont les suivants : Du côté du bailleur, des efforts, considérables pour partie, sont déployés en permanence sur le plan de la construction afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Les éléments déterminants de ce bâtiment du point de vue environnemental sont les suivants : système de chauffage alimenté au gaz, plusieurs installations de refroidissement, une petite pièce de rangement des produits de nettoyage, un appareil de radiographie au niveau du service courrier et une cuisine/cantine utilisée par un prestataire de services extérieur. Le propriétaire du bâtiment est responsable du système de chauffage du bâtiment et des installations frigorifiques de la cantine. Il appartient en revanche à l'OEB d'assurer le fonctionnement de la climatisation des différentes salles de réunion. Aucune information disponible ne permet de conclure à une éventuelle contamination du site de Berlin. Les seuls déchets dangereux générés par ce site sont des piles ou batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents.

Site/Bâtiment	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
OEB Berlin	18 100 m ²	17 600 m ²	304	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets industriels et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation des bâtiments, technologies améliorant l'efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions relatives à certains produits chimiques

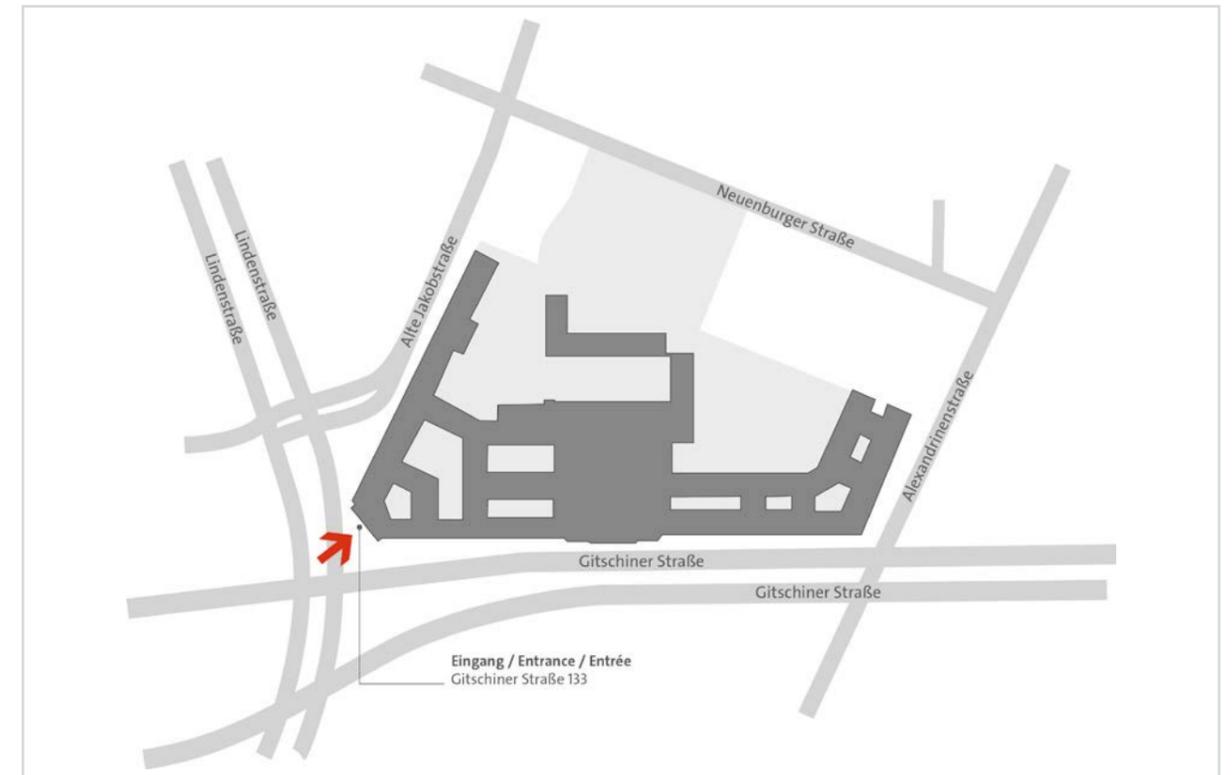


Fig. 1 : Office européen des brevets



1.2 OEB Munich

L’OEB Munich est le plus grand de tous les sites en termes de surface brute au sol et d’effectifs. L’état des bâtiments est variable : certains sont plus anciens (Isar, par exemple), d’autres plus récents (PschorrHöfe 7 et 8, par exemple). Les bâtiments Isar et PschorrHöfe sont dotés d’un système de chauffage urbain à distance, Capitellum est chauffé au gaz naturel. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se trouvent pour l’essentiel dans le bâtiment Isar : atelier de réparation et atelier de menuiserie, unité de traitement de l’eau et réservoirs de solutions acides et basiques pour le traitement de l’eau. Le bâtiment Isar a, au cours des années 2010 à 2012, fait l’objet de travaux de rénovation de grande envergure visant à améliorer son bilan énergétique.

Les bâtiments Isar et PschorrHöfe 1– 8 disposent d’un séparateur d’huile et/ou de graisse et d’une cuisine/cantine ainsi que de locaux pour faire la vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich ont de petits espaces de rangement pour les produits de nettoyage et les produits chimiques. On ne dispose d’aucune information sur une éventuelle contamination du site de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont, pour l’essentiel, des piles et des batteries usagées, ainsi que d’anciens tubes fluorescents.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
Bâtiment Isar	91 400 m ²	57 800 m ²	793	Propriété
PschorrHöfe 1-8	276 300 m ²	210 600 m ²	3013	Propriété
Capitellum	25 800 m ²	16 200 m ²	225	Location*

* Bâtiment quitté au 31/03/2015.

Principales législations liées à l’environnement	Installations/activités concernées
Législation sur la protection contre les émissions pour les petites et moyennes installations de chauffage	Installation de chauffage (gaz naturel)
Législation relative aux eaux usées	Entreposage de gazole, de solutions acides et basiques, utilisation de séparateurs d’huile, écoulement de l’eau de refroidissement et des eaux usées dans le réseau d’assainissement
Législation sur la protection du climat et les produits réfrigérants	Installations de refroidissement avec 5 kg au minimum de PRG
Législation relative à l’efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments, technologies améliorant l’efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, exigences relatives à l’utilisation de matières dangereuses (ex : solutions acides et basiques)
Législation sur la protection contre les émissions de poussière de bois	Menuiserie
Législations concernant les déchets (fourniture de preuve, déchets industriels et statut des déchets)	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets



Fig. 2 : Office européen des brevets Munich – Bâtiment Isar



Fig. 3 : Office européen des brevets Munich – PschorrHöfe

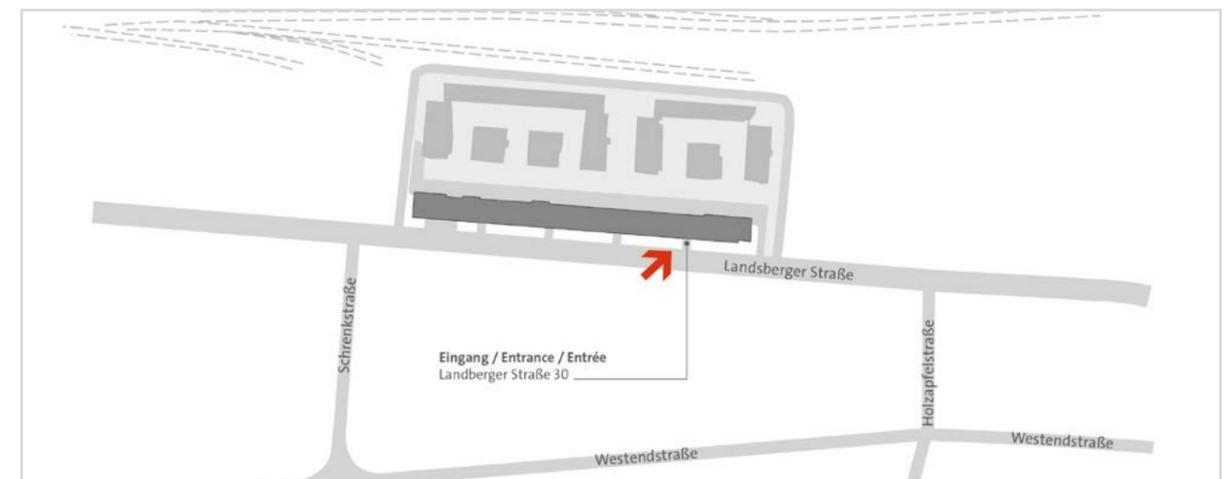


Fig. 4 : Office européen des brevets Munich – Capitellum



1.3 OEB La Haye

Après Munich, La Haye est le deuxième site de l'OEB par ordre d'importance et comprend trois immeubles situés à Rijswijk : l'un est la propriété de l'OEB, les deux autres sont en location. Compte tenu de leur taille et de l'état dans lequel ils se trouvent, la consommation en énergie thermique est, certes, élevée dans certains bâtiments, mais a néanmoins évolué de manière nettement positive au cours de ces dernières années. Tous les bâtiments sont chauffés au gaz naturel. Les chaudières alimentées au gaz y font l'objet de contrôles réguliers et respectent les valeurs limites d'émission. Des contrôles d'étanchéité des installations de climatisation sont, en outre, réalisés de manière récurrente. Ces contrôles n'ont, jusqu'à présent, jamais permis de constater quelque fuite importante que ce soit. Les contrôles sont tous effectués par un prestataire de services externe et en conformité avec les exigences de la législation néerlandaise.

Des réservoirs de gazole destinés aux groupes électrogènes de secours se trouvent dans le bâtiment Shell. À l'extérieur du bâtiment Shell, une zone souterraine de stockage renferme trois réservoirs de gazole d'une capacité de 5 000 litres chacun, et un autre d'une capacité de 4 000 litres. Le contenu de ces réservoirs est également destiné aux groupes électrogènes de secours, installés au sous-sol du bâtiment Shell et sollicités en cas de coupure d'électricité. Les trois cuisines disposent d'un séparateur de graisse et de locaux pour faire la vaisselle. D'autres matières dangereuses sont stockées en différents endroits, par exemple : les produits de nettoyage et plusieurs récipients de glycol d'une contenance de 200 litres utilisés pour le système de ventilation (bâtiment Shell). Ces matières sont toutes stockées dans le respect des exigences légales telles que celles stipulant, notamment, l'utilisation de réservoirs à double paroi ou le recours à des bacs de rétention. Les informations nécessaires, telles que les fiches de données de sécurité ou les instructions de service, sont à disposition. On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de La Haye. Les déchets dangereux présents sur ce site sont des piles ou des batteries usagées, d'anciens tubes fluorescents, ainsi que de l'huile usagée. Le site fait l'objet d'un « activity decree », soit d'une autorisation environnementale simplifiée, au titre de la législation néerlandaise.

Depuis l'année 2013, des travaux ont lieu sur le site de La Haye pour la construction du « nouveau bâtiment principal » qui devrait remplacer le bâtiment principal actuel à l'horizon 2017/2018. Que ce soit par le biais de la minimisation des effets environnementaux durant la phase de construction, via une consommation d'énergie fortement réduite durant la phase d'utilisation ou via une climatisation interne particulièrement

conviviale, le « nouveau bâtiment principal » est, à de nombreux égards, conçu selon les principes du développement durable. L'OEB a, en outre, volontairement décidé de respecter les critères de certification de deux normes ayant trait à la construction durable (BREEAM, BNB) et de se conformer à une norme d'efficacité énergétique dont les valeurs sont de 20 % supérieures aux valeurs exigées par les autorités publiques. Sur place, nous devrions, en outre, être en mesure de produire nous-mêmes 15 % de l'énergie nécessaire à l'exploitation du bâtiment, en recourant, par exemple, à une installation géothermique de pompe à chaleur alimentée par l'eau souterraine et à l'électricité obtenue à partir de l'énergie solaire.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
Bâtiment principal, Shell, Hinge	192 605 m ²	176 421 m ²	2 390	Propriété
Le Croisé	28 700 m ²	24 893 m ²	411	Location
Rijsvoort	12 600 m ²	9 763 m ²	178	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Règles sur la gestion environnementale en général	Autorisation environnementale, rapport environnemental annuel à remettre à la municipalité de Rijswijk
Législation sur la protection contre les émissions pour les installations de combustion de type B	Système de chauffage
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation sur les matières dangereuses	Manipulation/Stockage/Transport de matières dangereuses, p. ex. : glycol ; amiante ; expédition (éventuelle) de déchets dangereux ; séparateur de graisse
Législation sur le stockage souterrain des matières dangereuses	Zone souterraine de stockage du gazole
Législation sur la protection du climat et les produits réfrigérants	Installations de refroidissement avec 5 kg au minimum de PRG
Législation sur les déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à la construction	Travaux de construction : critères de rénovation/ modification et constructions nouvelles
Législation en matière de protection du travail	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions applicables à certains produits chimiques

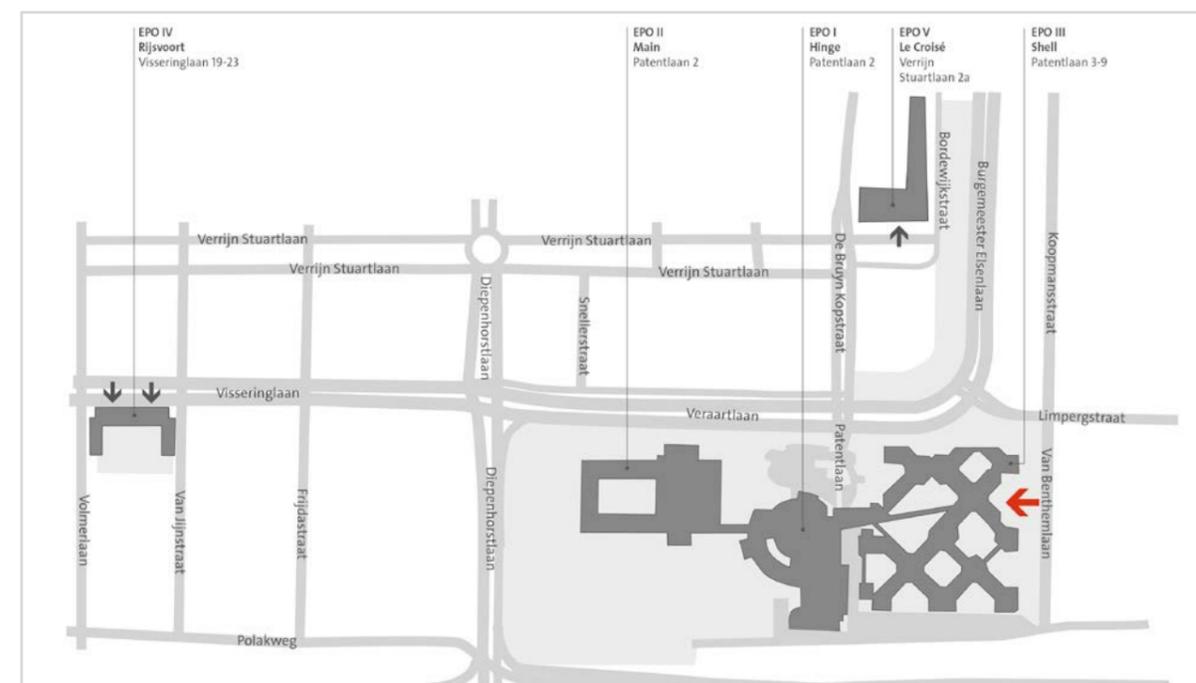


Fig. 5 : Office européen des brevets La Haye



1.4 OEB Vienne

Vienne est le plus petit de tous les sites de l'OEB, à la fois en termes de surface brute au sol et d'effectifs. Ce site dispose d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se limitent à un petit local de rangement de produits de nettoyage. Aucune information disponible ne permet de conclure à une éventuelle contamination du site de Vienne. Les seuls déchets dangereux présents sur ce site sont des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/ Location
OEB Vienne	12 300 m ²	6 979 m ²	107	Propriété

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments/technologies améliorant l'efficacité énergétique



Fig. 6: Office européen des brevets Vienne

2. Politique environnementale

En 2009, le Président a arrêté la politique de l'OEB en matière d'environnement.

La politique environnementale de l'OEB constitue un cadre stratégique d'ensemble et illustre l'importance qu'accorde l'Office à la protection de l'environnement. Cette politique doit être obligatoirement suivie par l'ensemble des services de l'OEB. Les dirigeants sont, sur ce point, tenus de faire en sorte qu'elle soit parfaitement comprise et appliquée au sein de tous les services.

Notre politique environnementale se présente comme suit :

L'Office européen des brevets consomme une grande quantité d'énergie thermique et électrique, mais aussi d'eau et de papier. Il produit des déchets et émet du CO₂. L'OEB a abordé ces problèmes d'environnement en mettant en place un système de management environnemental qui répond aux exigences du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En vue d'améliorer sa performance environnementale, l'OEB évalue continuellement l'impact de ses activités sur l'environnement. Il fixe des objectifs et les réexamine régulièrement.

Les principes et les objectifs suivants guident les actions de l'OEB :

- **Promouvoir au sein de l'OEB une approche responsable vis-à-vis de l'environnement, communiquer et mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de l'Office ;**
- **Diminuer la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources ;**
- **Réduire le volume des déchets et la pollution ;**
- **Respecter la législation, les réglementations et autres exigences en matière d'environnement ;**
- **Fournir les ressources appropriées pour satisfaire aux engagements souscrits ;**
- **Promouvoir et encourager la participation à des initiatives et à des projets environnementaux au niveau local ;**
- **Porter cette politique à la connaissance des parties intéressées.**

L'OEB considère que chaque membre du personnel a pour responsabilité de contribuer à une protection optimale de l'environnement ; il fournit par conséquent formation, conseils et informations appropriés aux agents et les encourage à développer de nouvelles idées sur la façon d'appliquer efficacement la politique environnementale de l'Office.

Tous les agents sont régulièrement sollicités et motivés, au travers de recommandations ou de diverses informations, pour adopter des attitudes favorables à l'environnement.

En 2014, une nouvelle structure a été discutée pour les activités en matière d'environnement. En 2015, un document est soumis au Président et au MAC pour examen et approbation.

Les principaux éléments de cette nouvelle structure sont :

- un cadre pour toutes les activités en matière d'environnement ;

- l'intégration des projets EMAS dans le budget annuel ordinaire ;
- un engagement clair du haut management de l'OEB vis-à-vis des questions environnementales ;
- un rapport environnemental élargi, dont la déclaration EMAS fait partie intégrante.

3. Système de gestion environnementale

Avec la politique en matière d'environnement arrêtée en 2009, l'OEB a mis en place un système de gestion environnementale conforme au système EMAS. L'Office s'assure ainsi un rôle de chef de file dans le domaine de l'environnement parmi les organisations de droit public engagées dans ce domaine. Avec ce système de management, les questions environnementales sont intégrées à toutes les activités de l'Office. Ces processus sont régulièrement évalués en fonction des améliorations qu'ils peuvent apporter en termes de protection de l'environnement. Tous les agents sont régulièrement sollicités et motivés, au travers de recommandations ou de diverses informations, pour adopter des attitudes favorables à l'environnement. La structure du système de gestion environnementale sera inscrite dans le manuel de gestion environnementale de l'Office. Cela vaut pour tous les services.

La gestion environnementale est organisée et coordonnée de manière centralisée par l'OEB Munich. Il existe, en outre, des procédures et des documents spécifiques pour chaque site. Il s'agit notamment de données sur l'environnement et du programme environnemental avec des suggestions d'amélioration pour chaque site. Le responsable de la gestion environnementale centrale est chargé de la mise en place et du suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB. Par ailleurs, il existe pour chaque site un représentant environnemental. Ils sont responsables de la planification, de la coordination et du suivi des activités environnementales du site, et doivent s'assurer que les aspects environnementaux sont bien intégrés dans les activités quotidiennes.

Les représentants environnementaux locaux et le représentant central constituent, conjointement avec des représentants du service des achats, de la gestion de l'information et des services techniques, l'« équipe environnementale centrale » de l'OEB, laquelle se réunit au moins deux fois par an. Un groupe volontaire d'études sur l'environnement mis en place par des collaborateurs sur les sites de Munich et de La Haye soutient l'équipe environnementale dans son travail et complète le programme environnemental par ses propres propositions de mesures à prendre. Le système de gestion environnementale de l'Office sera régulièrement évalué par le biais d'audits garantissant ainsi une constance du processus d'amélioration. Toutes les informations pertinentes en matière d'environnement sont communiquées au personnel via l'intranet, dans des articles publiés régulièrement dans le magazine interne de l'OEB, etc. Le grand public est informé via le rapport environnemental de l'OEB.

4. Respect des dispositions légales

Le système EMAS et les législations relatives à l'environnement, applicables aux différents sites de l'OEB, constituent les exigences externes auxquelles sont soumis l'OEB et son système de gestion environnementale. Pour chacun des sites, on a recensé les dispositions

légales déterminantes et obligatoires. Celles-ci figurent dans le registre législatif de chacun des pays concernés. Ce dernier sera continuellement contrôlé et actualisé de façon à ce que les modifications au niveau des lois environnementales soient identifiées et les nouvelles exigences appliquées. D'autre part, toutes les obligations régulières concernant les différents sites (ex : vérification des réservoirs de gazole) sont répertoriées dans des registres locaux d'opérations à effectuer régulièrement. Le respect des dispositions légales est vérifié chaque année dans le cadre des audits internes. Aucune infraction n'a, sur ce point, été constatée à l'encontre de quelque disposition légale que ce soit.

5. Aspects environnementaux directs

Les activités de l'OEB ont des répercussions sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de limiter les effets de nos activités en appliquant et en améliorant sans cesse notre système de gestion environnementale et notre performance environnementale. Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Cette évaluation sert à définir par la suite de nouveaux objectifs en matière d'environnement et de nouvelles mesures d'optimisation pour l'avenir. Ces aspects se répartissent en deux catégories : les aspects environnementaux directs et les aspects environnementaux indirects. Les aspects environnementaux indirects sont décrits au chapitre 6. Quant aux aspects environnementaux directs, ils comprennent

- la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage,
- les émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie et aux déplacements,
- à la consommation d'eau,
- à la consommation de papier et
- à la production de déchets résiduels.

Pour évaluer la pertinence de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites. Les données relatives à l'électricité et à l'énergie de chauffage ont été comparées en plus à des références externes.

Les aspects environnementaux mentionnés ne concernent toutefois pas tous l'ensemble des sites. Sur les sites de Vienne et de Berlin, par exemple l'intégration de la consommation d'électricité ne peut pas, du fait de la structure des compteurs, être représentée de manière aussi détaillée qu'à Munich et à La Haye. Dans ces cas, l'aspect est alors évalué dans le cadre d'un niveau supérieur (« Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'électricité », p. ex.), à moins qu'il ne fasse tout simplement l'objet d'aucune évaluation (« Consommation de ressources pour l'eau froide/ eau pour autre technique », p. ex.).

Afin d'évaluer la pertinence et l'urgence des aspects environnementaux, ces derniers ont été classés selon les catégories suivantes :

- A = aspect environnemental très important avec des actions très insuffisantes par rapport à la moyenne
- B = aspect environnemental important avec des actions moyennement insuffisantes
- C = aspect environnemental moins important avec des actions tout juste insuffisantes

Nous avons également indiqué dans quelle mesure les aspects environnementaux peuvent être maîtrisés :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible ou uniquement possible à long terme ou sur décision de tiers

Tous les aspects environnementaux directs ont été évalués selon le règlement EMAS III quant à leur pertinence ou à leur non-pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux évalués comme étant pertinents sont énumérés ci-dessous.

		Berlin	MUC Isar	MUC PH 1-8	LH Hinge	LH Shell	LH Bâtiment principal	LH Le Croisé	LH Rijsvoort	Vienna
Aspects environnementaux directs										
Consommation de ressources pour l'électricité	Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'électricité	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
	Centre informatique	–	A II	A II	–	A III	–	–	–	A II
	Garages souterrains	–	A I	A I	A I	A I	–	–	–	A I
	HVAC	–	A II	A II	A II	A I	A II	–	–	A II
	Cantine	–	A III	A III	A III	–	–	–	–	–
	Refroidissement / eau froide	–	A II	A II	A II	A II	–	–	–	A II
	Humidification	–	B II	B II	A I	A I	–	–	–	–
	Émissions générées par la production d'électricité	C II	C II	C II	C I	C I	C I	C III	C III	C I
Consommation de ressources pour l'énergie de chauffage	Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'énergie de chauffage	A II	–	–	–	–	–	B II	B II	B II
	Chauffage des bâtiments	–	A II	A II	A II	A II	A II	–	–	–
	Eau chaude	–	B III	B II	A II	B II	–	–	–	–
	Humidification	–	B II	–	B III	A II	–	–	–	–
	Émissions résultant des systèmes de chauffage urbain à distance	B III	B III	B III	–	–	–	–	–	B III
	Émissions résultant du gaz	–	–	–	A III	A III	A III	A III	A III	–
	Émissions résultant de déplacements effectués en avion	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
	Émissions résultant de déplacements autres	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II
	Consommation de ressources en eau pour l'espace sanitaire/la cantine	B II	B II	A II	A II	A II	A II	B II	B II	B II
	Consommation de ressources pour l'eau froide / eau pour autre technique	–	B II	B II	B II	B II	–	–	–	–
	Apports de polluants dans les eaux usées	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II
	Déchets non dangereux	B II	B II	B II	C II	C II	C II	C II	B II	B II
	Déchets dangereux	C III	B II	B II	B II	B II	B II	C II	C II	C II
	Consommation de ressources pour le papier	B II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	B II
	Risque d'accidents environnementaux	C II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	C II	C II

Récapitulatif de tous les sites

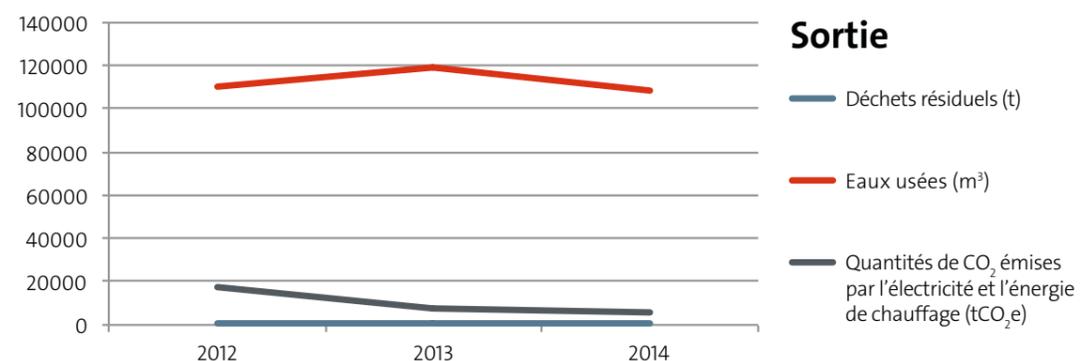
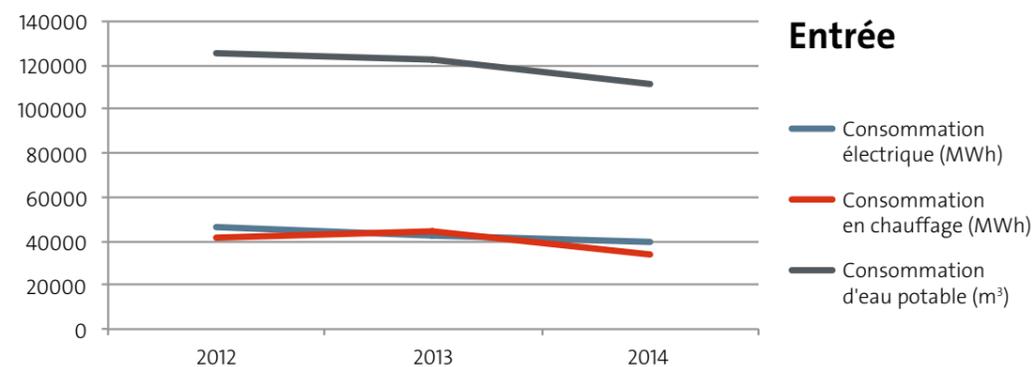
Les chiffres correspondant à la consommation de chacun des sites et les indices qui en résultent constituent un instrument important pour l'évaluation de la performance actuelle en matière d'environnement, pour la planification et le contrôle des activités environnementales et pour une vérification régulière du processus d'amélioration continu.

Le tableau suivant indique la consommation totale de tous les sites :

Entrée	Unité	2012	2013	2014
Consommation électrique	MWh	46 196,88	42 958,73	39 491,47
Consommation d'énergie de chauffage (tous éléments)	MWh	41 561,62	44 987,20	33 973,13
Consommation d'eau courante	m ³	125 203	122 555*	111 515

Sortie	Unité	2012	2013	2014
Déchets résiduels	t	474	509	560
Eaux usées	m ³	110 431	119 472*	108 537
Quantités de CO ₂ émises par l'électricité et l'énergie de chauffage	tCO ₂ e	17 618	7 792**	5 795**

* Les données de consommation pour LH Rijsvoort n'ont pas été mises à disposition par le bailleur.
 ** Variation par rapport à l'année précédente due, notamment, au passage de l'électricité conventionnelle à l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.



Indicateurs de base selon EMAS

Selon EMAS, les indicateurs relatifs aux aspects environnementaux mentionnés dans le règlement sont présentés ci-après. Les émissions de SO₂, de NO_x et de particules ne sont prises en compte dans les chiffres ci-après que si elles s'appliquent directement au bâtiment concerné. Elles ne sont pas calculées pour l'électricité et les systèmes de chauffage urbain à distance. La consommation de papier indiquée pour les sites de Munich et de La Haye est la moyenne de tous les bâtiments du site.

Certains des indicateurs de base sont, sur la base de l'évaluation des aspects environnementaux, considérés comme n'étant pas pertinents par l'OEB, et ne sont, par conséquent, pas énumérés ci-dessous. Dans le même temps, l'OEB considère que ses propres indicateurs constituent des paramètres adéquats et les expose donc en détail dans le présent rapport environnemental.

OEB Berlin	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	9,36	9,26	7,44
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	4,49	4,03	19,85¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	12 017	8 000	6 250
Consommation d'eau	m ³ /coll.	12,92	12,72	8,72
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,11	0,11	0,12
Papier/Carton	t/coll.	0,06	0,06	0,14
Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,03	0,05	0,04
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	11 250	11 250	11 250
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,31	2,47	1,20
SO ₂	kg /coll.	0	0,009 ²	0,007
NO _x	kg /coll.	0	0,15 ²	0,11
PM (particules)	kg /coll.	0	0,06 ²	0,04

1 Hausse due au passage de l'électricité conventionnelle à l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

2 Hausse due au passage du chauffage urbain à la production de chaleur au gaz.

OEB Munich – Bâtiment Isar	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	24,08	23,63	19,64
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	16,08	50,13	57,31
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	14 077	13 985	15 128
Consommation d'eau	m ³ /coll.	25,71	28,43	23,23
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,13	0,14	0,19
Papier/Carton	t/coll.	0,07	0,07	0,72
Déchets alimentaires	t/coll.	0,07	0,05	0,07
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,15	0,14	0,16
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	12,00	1,56 ¹	5,37²
Surface bâtie (scellée)	m ²	18 113	18 113	18 113
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	6,66	1,44	1,02
SO ₂	kg /coll.	0	0	0
NO _x	kg /coll.	0	0	0
PM (particules)	kg /coll.	0	0	0

1 Le recul des valeurs s'explique par la clôture des travaux de rénovation et le recul y afférent de l'élimination spéciale.

2 La hausse des valeurs s'explique par des mesures de rénovation et de débarras occasionnées par des déménagements.

EPO Munich – PschorrHöfe 1-8	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	7,75	7,74	6,72
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	16,88	48,66	52,56
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	14 077	13 985	15 128
Consommation d'eau	m ³ /coll.	15,65	14,38	13,89
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,04	0,04	0,05
Papier/Carton	t/coll.	0,09	0,11	0,11
Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,03	0,03
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,05	0,04	0,06
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	1,89	1,36	2,04
Surface bâtie (scellée)	m ²	42 641	42 641	42 641
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,21	0,49	0,39
SO ₂	kg /coll.	0	0	0
NO _x	kg /coll.	0	0	0
PM (particules)	kg /coll.	0	0	0

OEB Munich – Capitellum	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	12,91	11,10	8,87
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	11,13	32,64	35,40
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	14 077	13 985	15 128
Consommation d'eau	m ³ /coll.	9,94	8,40	9,43
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,11	0,09	0,14
Papier/Carton	t/coll.	0,11	0,09	0,15
Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,03	0,02
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	3 502	3 502	3 502
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	3,75	1,51	1,16
SO ₂	kg /coll.	0,01	0,01	0,01
NO _x	kg /coll.	1,57	1,62	1,07
PM (particules)	kg /coll.	0,06	0,06	0,04

OEB La Haye – Bâtiment principal, Hinge, Shell	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	12,24	13,14	10,79
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	58,54	53,19	59,07
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	15.951	16.560	18.690
Consommation d'eau	m ³ /coll.	17,69	18,82	16,01
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,06	0,07	0,06
Papier/Carton	t/coll.	0,08	0,06	0,07
Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,04	0,04
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,02	0,01	0,01
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	17,70 ¹	1,05	5,63²
Surface bâtie (scellée)	m ²	94 450	94 450	94 450
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	1,03	1,24	0,89
SO ₂	kg /coll.	0,01	0,01	0,01
NO _x	kg /coll.	0,95	1,15	0,83
PM (particules)	kg /coll.	0,04	0,04	0,03

1 Les valeurs élevées s'expliquent par la mise en œuvre de mesures de construction. Les déchets de construction sont imputés aux déchets dangereux.

2 La hausse s'explique par une augmentation des activités d'élimination dans le domaine des déchets de construction, ainsi que par une disponibilité améliorée des données d'élimination.

OEB La Haye – Le Croisé	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	14,10	9,35¹	9,19
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.a. ²	n.a.²	n.a.²
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	15 951	16 560	18 690
Consommation d'eau	m ³ /coll.	9,94	7,98	8,94
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Papier/Carton	t/coll.	0,05	0,03	0,04
Déchets alimentaires	t/coll.	0,02	0,03	0,02
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 200	4 200	4 200
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	1,95	1,34	1,32
SO ₂	kg /coll.	0,005	0,004	0,004
NO _x	kg /coll.	0,76	0,59	0,60
PM (particules)	kg /coll.	0,03	0,02	0,02

1 La consommation électrique a été extrapolée car nous ne disposons que de valeurs portant sur une durée inférieure à un an.

2 Ces valeurs n'ont pas pu être observées dans la pratique.

OEB La Haye – Rijsvooort	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	13,19	13,50	10,00
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.a. ¹	n.a. ¹	n.a.¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	15 951	16 560	18 690
Consommation d'eau	m ³ /coll.	17,25	n.a. ¹	15,70
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,06	0,07	0,05
Papier/Carton	t/coll.	0,03	0,02	0,02
Déchets alimentaires	t/coll.	0,05	0,05	0,09
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 558	4 558	4 558
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,46	2,56	1,89
SO ₂	kg /coll.	0,01	0,02	0,01
NO _x	kg /coll.	2,03	2,18	1,59
PM (particules)	kg /coll.	0,08	0,08	0,06

1 Ces valeurs n'ont pas pu être observées dans la pratique.

OEB Vienne	Unité	2012	2013	2014
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	12,64	12,44	13,42
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	15,06	15,32	10,76
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	10 263	8 871	8 178
Consommation d'eau	m ³ /coll.	10,63	7,79	10,38
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,12	0,12	0,14
Papier/Carton	t/coll.	0,20	0,20	0,23
Déchets alimentaires	t/coll.	n.a. ¹	n.a. ¹	n.a.¹
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg /coll.	5,46	0	2,43
Surface bâtie (scellée)	m ²	2 547	2 547	2 547
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,22	0,31 ²	0,89³
SO ₂	kg /coll.	0	0	0
NO _x	kg /coll.	0	0	0
PM (particules)	kg /coll.	0	0	0

1 L'élimination des déchets s'effectue via le responsable de la cantine. Les déchets sont emportés et éliminés par le service central.

2 Les facteurs d'émissions pour l'électricité ont augmenté du fait du nouveau changement d'opérateur.

3 Le facteur d'émissions pour l'électricité a augmenté en raison d'un nouveau changement d'opérateur.

5.1 Énergie

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage représente l'aspect environnemental majeur à l'OEB et celui qui génère les coûts les plus élevés.

L'électricité est destinée aux utilisations suivantes :

- Refroidissement, ventilation et climatisation
- Informatique
- Ordinateurs et imprimantes
- Éclairage des bureaux et des espaces publics

L'énergie utilisée pour le chauffage provient de sources différentes selon les sites.

Dans le bâtiment Isar et sur le site PschorrHöfe, à Munich ainsi qu'à Vienne, ce sont des systèmes de chauffage urbain à distance qui sont utilisés. À Berlin, au Capitellum à Munich, ainsi que dans tous les bâtiments du site de La Haye, l'OEB utilise du gaz naturel. Les tableaux et graphiques suivants permettent de comparer la consommation totale d'électricité et d'énergie de chauffage des différents sites. On y trouve aussi bien les chiffres en valeurs absolues que des indicateurs rapportés à la taille des sites (par consommation au mètre carré de surface chauffée et par agent).

En 2014, la consommation électrique absolue a pu être réduite sur l'ensemble des sites (Berlin -9,2 %, Munich -8,0 %, La Haye -8,2 %, Vienne -5,6 %, total OEB -8,1%). Cette évolution positive est tout autant imputable à la mise en œuvre de mesures techniques qu'à l'amélioration du comportement des usagers que sont les collaborateurs.

À La Haye et à Munich, le système de contrôle et de surveillance de l'énergie en place depuis 2012 fournit de précieuses indications quant aux consommateurs (installations, secteurs de production, etc.) susceptibles de présenter des potentiels d'économie d'énergie. Ces informations peuvent ensuite permettre de mettre en œuvre des mesures d'optimisation ciblées d'éléments tels que, p. ex., des installations de chauffage et de climatisation, et de contribuer ainsi à la réduction de la consommation électrique.

Sur tous les sites, au cours de l'année 2014, de nouvelles imprimantes centrales rattachées au réseau local ont été installées, tandis que des imprimantes décentralisées ont été retirées en permanence.

De même, l'information diffusée de manière répétée auprès des collaborateurs en matière de comportements propres à économiser l'énergie a été poursuivie sur la quasi-totalité des sites au cours de l'année 2014 et laisse supposer que cela a contribué à la réduction de la consommation sur les sites, mais dans des proportions qui ne sauraient être quantifiées.

En 2014, les besoins énergétiques de l'OEB ont baissé de 24,5 % (Berlin -20,5 %, Munich -24,9 %, La Haye -35,3 %, Vienne -7,8 %). En données corrigées des intempéries¹, l'évolution indique une réduction des besoins énergétiques de 2,16 % (Berlin +1,4 %, Munich -1,1 %, La Haye -5,3 %, Vienne +15,1 %). Là aussi, le système de contrôle et de surveillance de l'énergie fournit de précieuses indications quant aux consommateurs susceptibles de présenter des potentiels d'économie d'énergie thermique. Il est ainsi possible de prendre également des mesures d'optimisation dans le domaine de la chaleur / l'énergie de chauffage.

¹ La correction des intempéries sert à tenir compte de l'impact des fluctuations météorologiques sur la consommation d'énergie. La consommation d'énergie corrigée des intempéries reflète donc le niveau de consommation d'énergie au cours d'un hiver moyen. Un facteur est appliqué pour prendre en considération l'incidence d'une période anormalement chaude ou froide sur le chauffage.

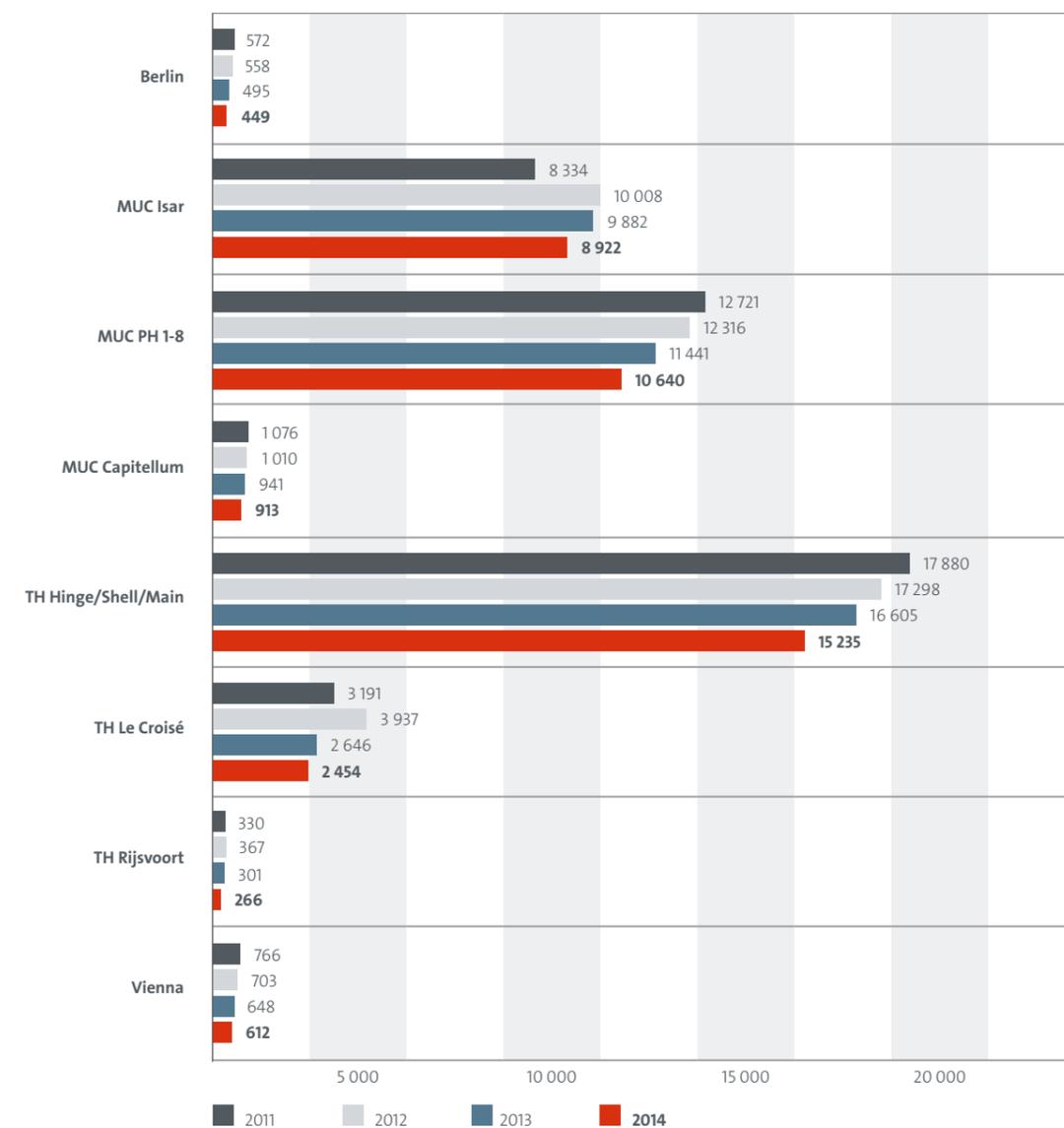


Fig. 7 : Consommation électrique absolue (MWh par an)

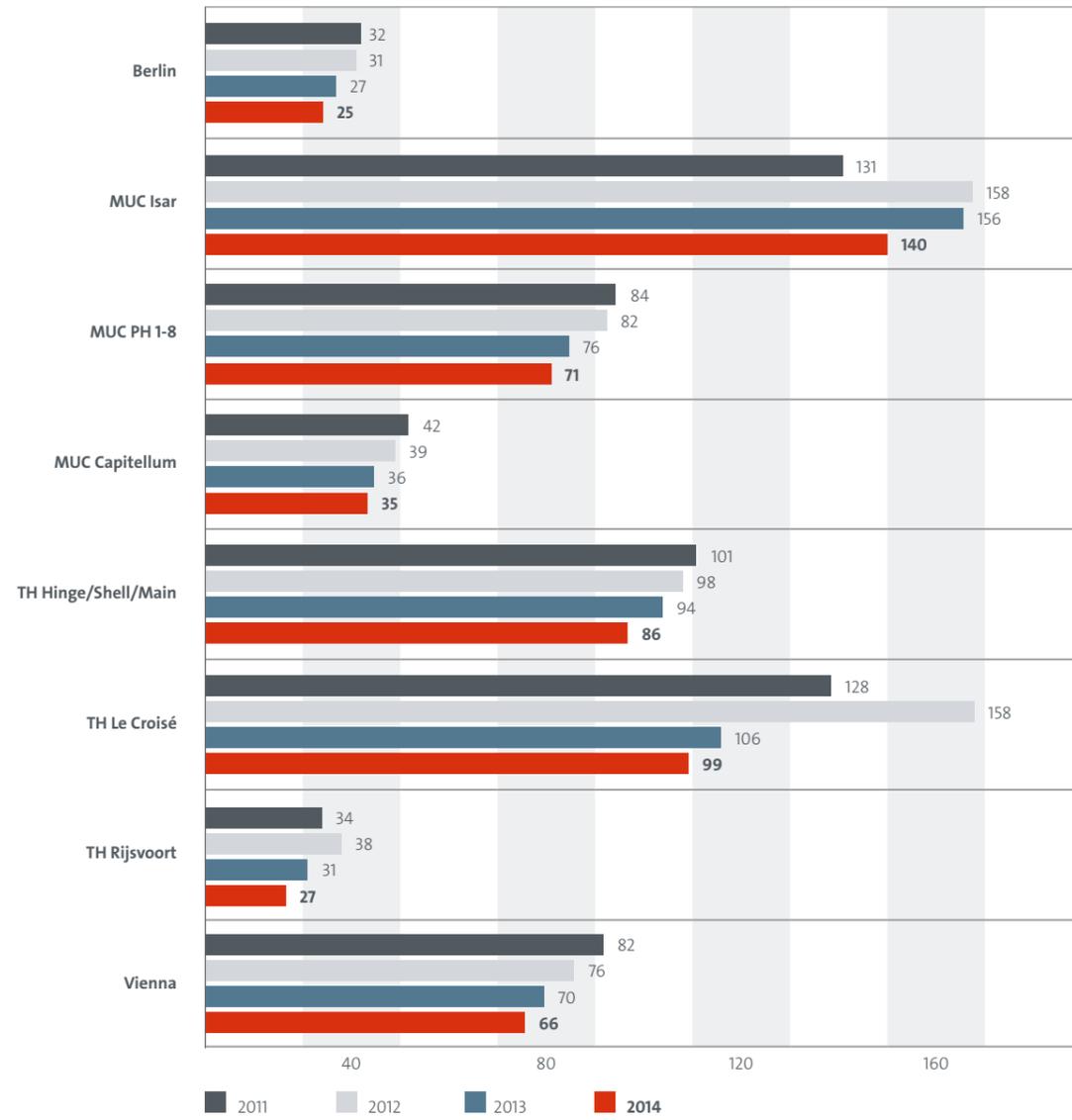


Fig. 8 : Consommation spécifique d'électricité (kWh par surface en m²)

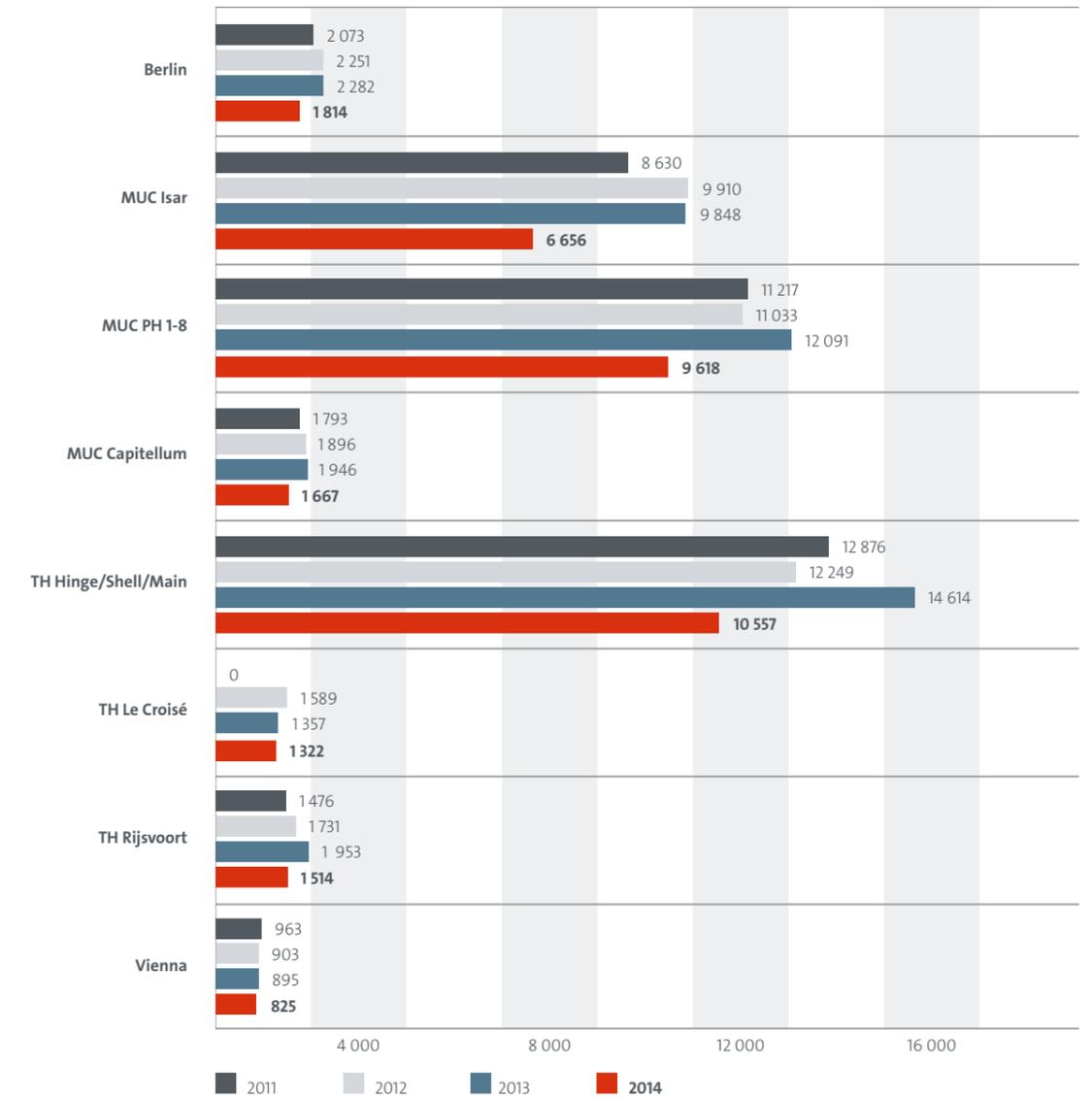


Fig. 9 : Consommation absolue en énergie thermique (MWh par an)

0 : LH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

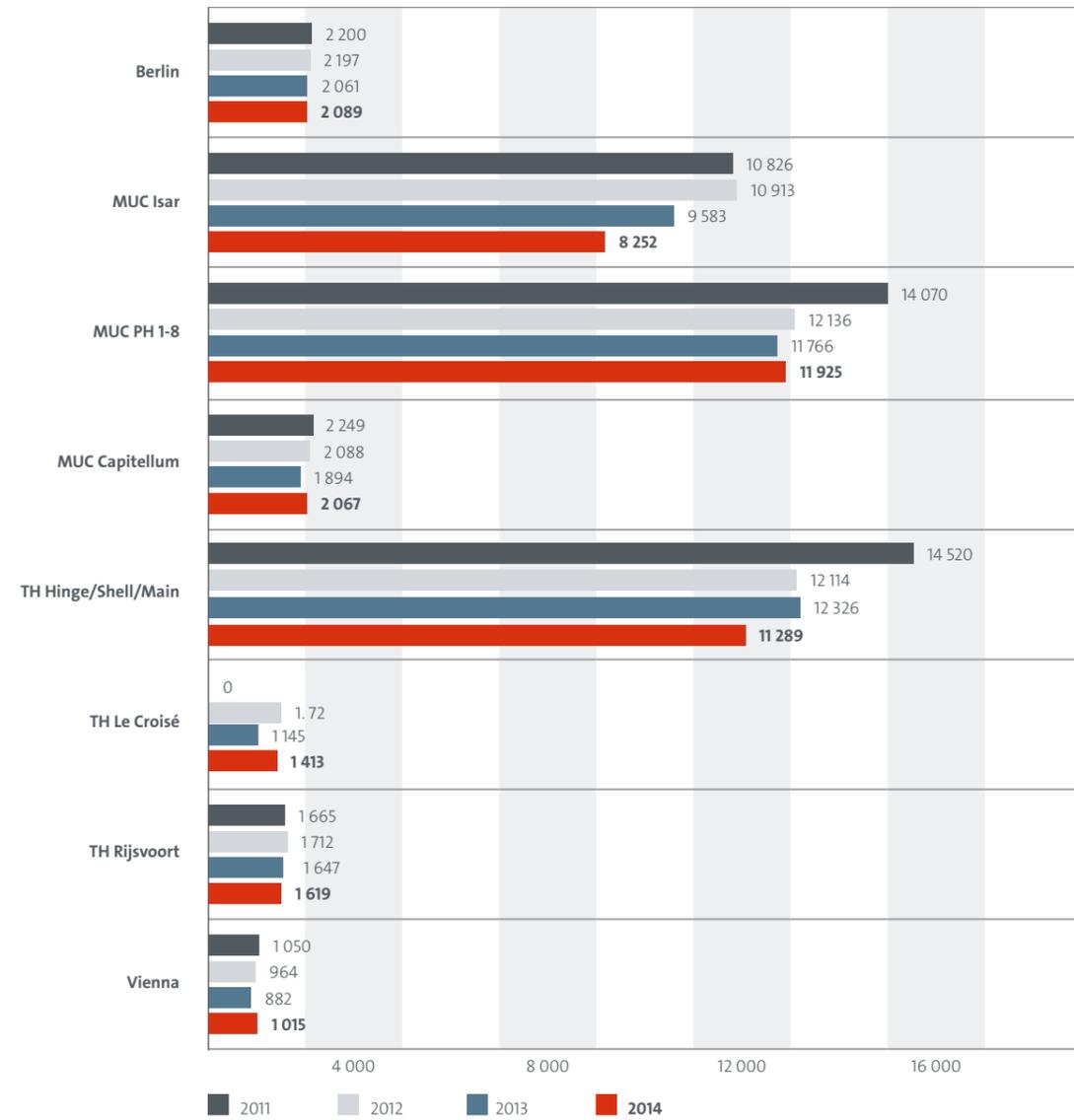


Fig. 10 : Consommation en énergie thermique en données corrigées des intempéries (MWh par an)

Pour la correction des données relatives à la consommation en énergie thermique en fonction des intempéries, les données climatiques de la NASA sont utilisées pour tous les sites.
 0 : LH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

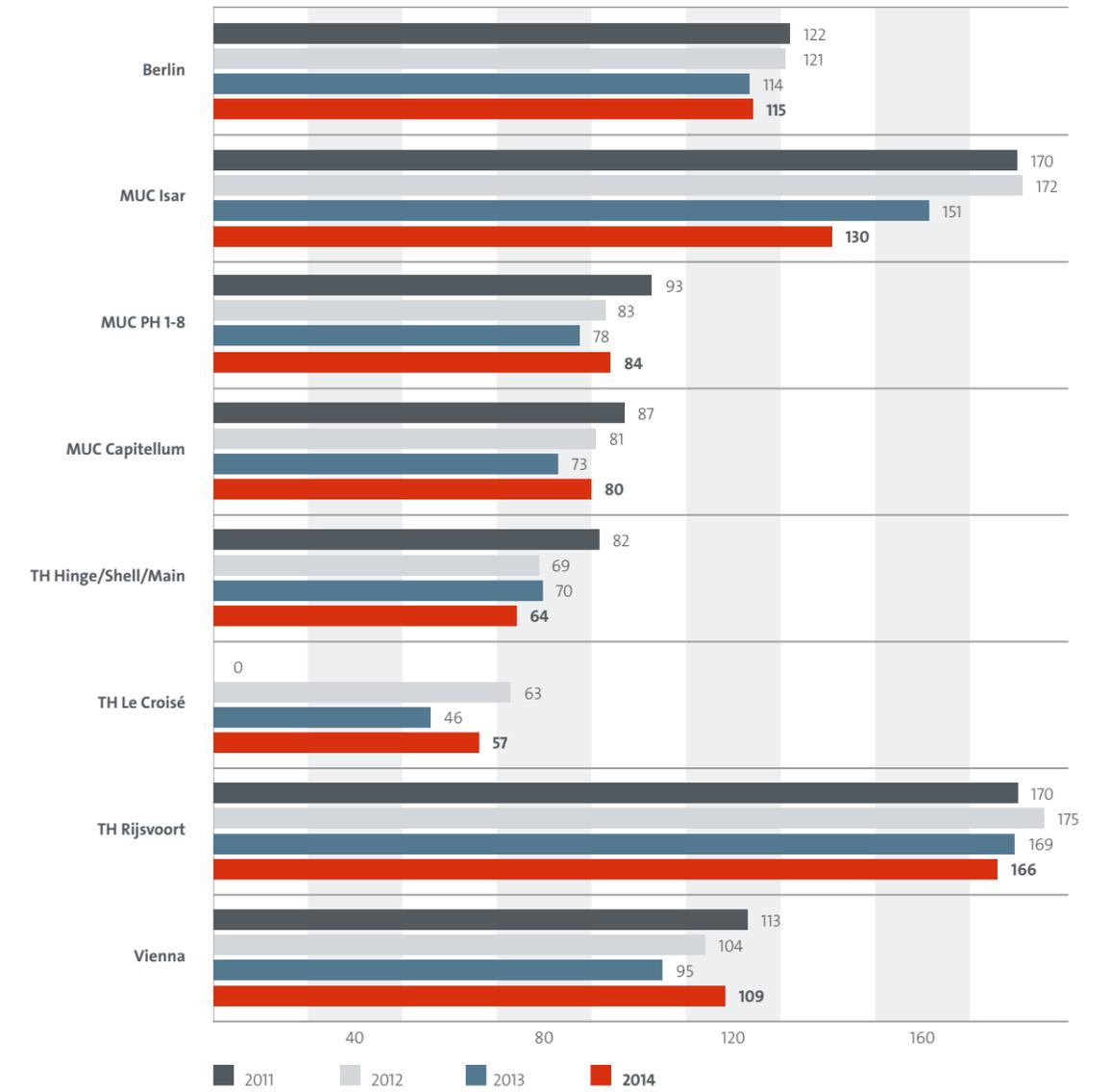


Fig. 11 : Consommation spécifique en énergie thermique en données corrigées des intempéries (kWh par surface en m²)

0 : LH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

5.2 Eau et eaux usées

L'eau utilisée sur tous les sites de l'OEB provient des réseaux municipaux. L'essentiel de l'eau courante est destiné aux sanitaires, aux cuisines et (dans certains cas) au lavage des véhicules. Elle est utilisée au sein des bâtiments Isar et PschorrHöfe à Munich ainsi que dans le bâtiment principal et les bâtiments Hinge et Shell à la Haye non seulement pour la climatisation mais aussi pour l'arrosage des plantes et des espaces verts dans l'enceinte des bâtiments. Ceci explique la forte consommation en eau pour ces sites en comparaison des autres. La contamination des eaux usées provient presque uniquement de substances organiques. Certains sites disposent, si nécessaire, de séparateurs d'huile et de graisse, qui éloignent les impuretés éventuellement présentes dans les eaux usées.

En 2014, la consommation d'eau de l'OEB a baissé de 9,0 % par rapport à l'année précédente. Si l'on considère chacun des sites de l'OEB de manière individuelle, les évolutions sont différentes sur certains sites, la consommation de l'eau s'est fortement réduite (Berlin -30,5 %, MUC Isar -22,4 %, MUC PschorrHöfe -4,3 %, LH Hinge/Shell/Bâtiment principal -14,4 %), alors qu'elle a nettement augmenté sur d'autres sites (MUC Capitellum +25,7 %, LH Le Croisé +7,6 %, Vienne +15,0 %). Dans le cas de Berlin, la réduction de la consommation d'eau peut être imputée à la récente introduction de l'utilisation de l'eau de pluie l'arrosage. À Vienne, l'augmentation de la consommation d'eau est imputable à l'installation de compteurs d'eau qui permettent une affectation plus précise des consommations d'eau à l'OEB. Sur le site Capitellum de Munich, la consommation d'eau est plus élevée que l'année précédente du fait de l'augmentation du nombre de collaborateurs.

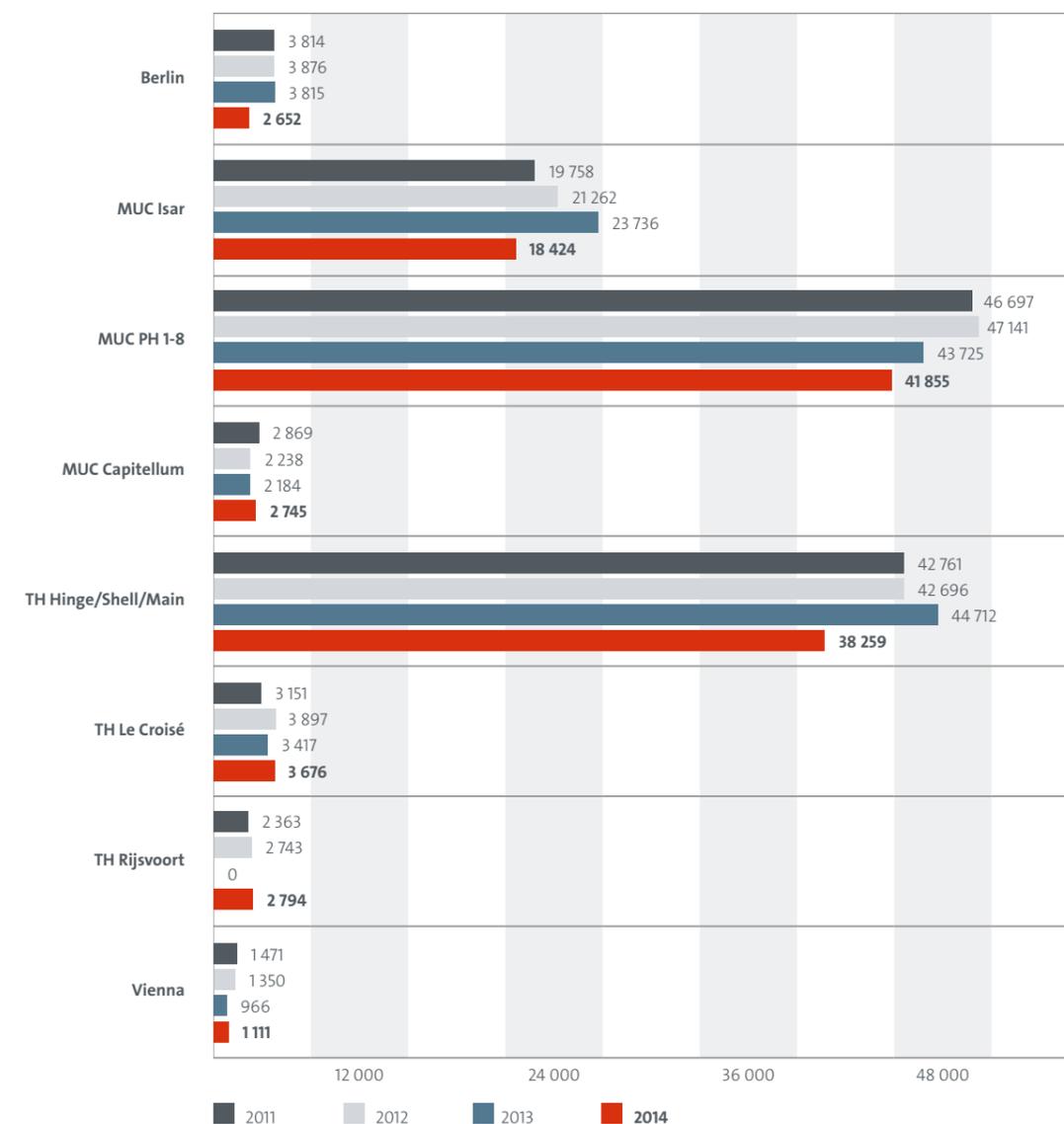


Fig. 12 : Consommation d'eau courante (m³ par an)

0 : LH Rijsvvoort 2013 : aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

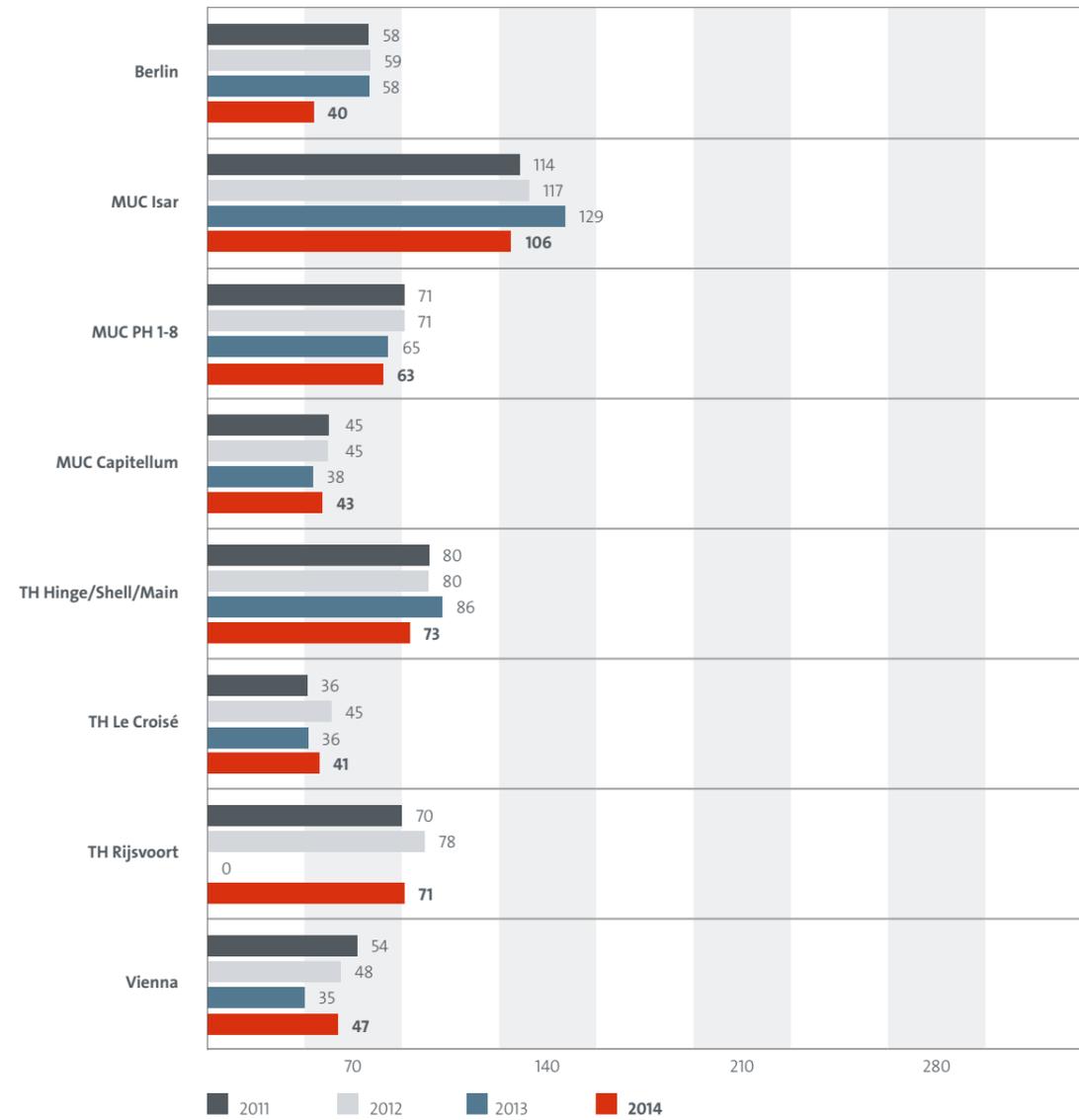


Fig. 13 : Consommation d'eau courante par agent et par jour (l/agent/jour)

0: LH Rijsvoort 2013 : aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

5.3 Déchets

Tous les sites de l'OEB pratiquent le tri des déchets. Des poubelles bien distinctes et facilement reconnaissables sont placées dans tous les locaux et espaces de travail, afin de s'assurer que les déchets soient collectés et éliminés séparément. Les agents sont sensibilisés sur la nécessité d'éviter les déchets, sur le recyclage et sur la nécessité de procéder à une élimination correcte. L'essentiel des déchets quotidiens de l'ensemble des sites se compose de déchets résiduels et de papier.

En 2014, le volume total des déchets résiduels de l'OEB a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est particulièrement forte sur les sites de Munich (Isar 29,9 %, PH 13,2 %, Capitellum 83 %), car de nombreuses opérations d'évacuation de déchets ont eu lieu en vue de la restitution du bâtiment Capitellum. À La Haye, par contre, le volume total des déchets résiduels a baissé de 11 %. L'année précédente, le volume total des déchets résiduels avait augmenté de 18,5 % en raison de la grande quantité de déchets produits par le déménagement, de sorte qu'une diminution était à prévoir.

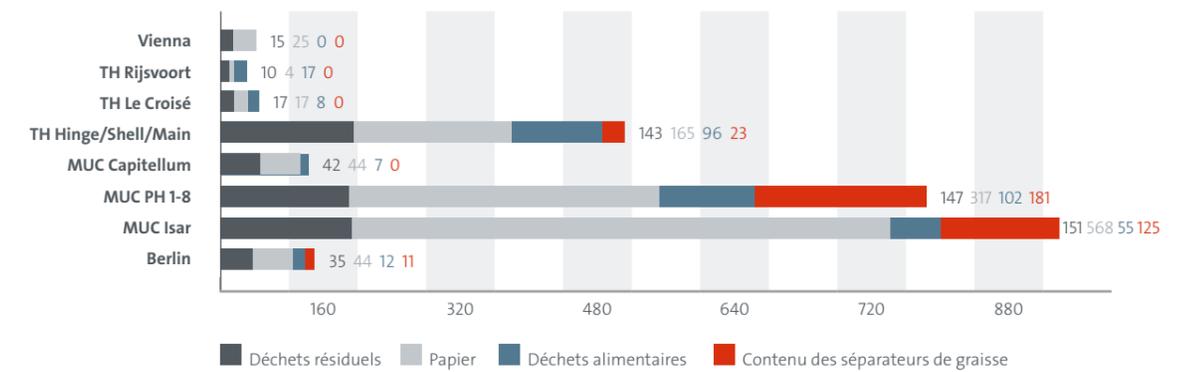


Fig. 14 : Composition des déchets en 2014 (en tonnes)

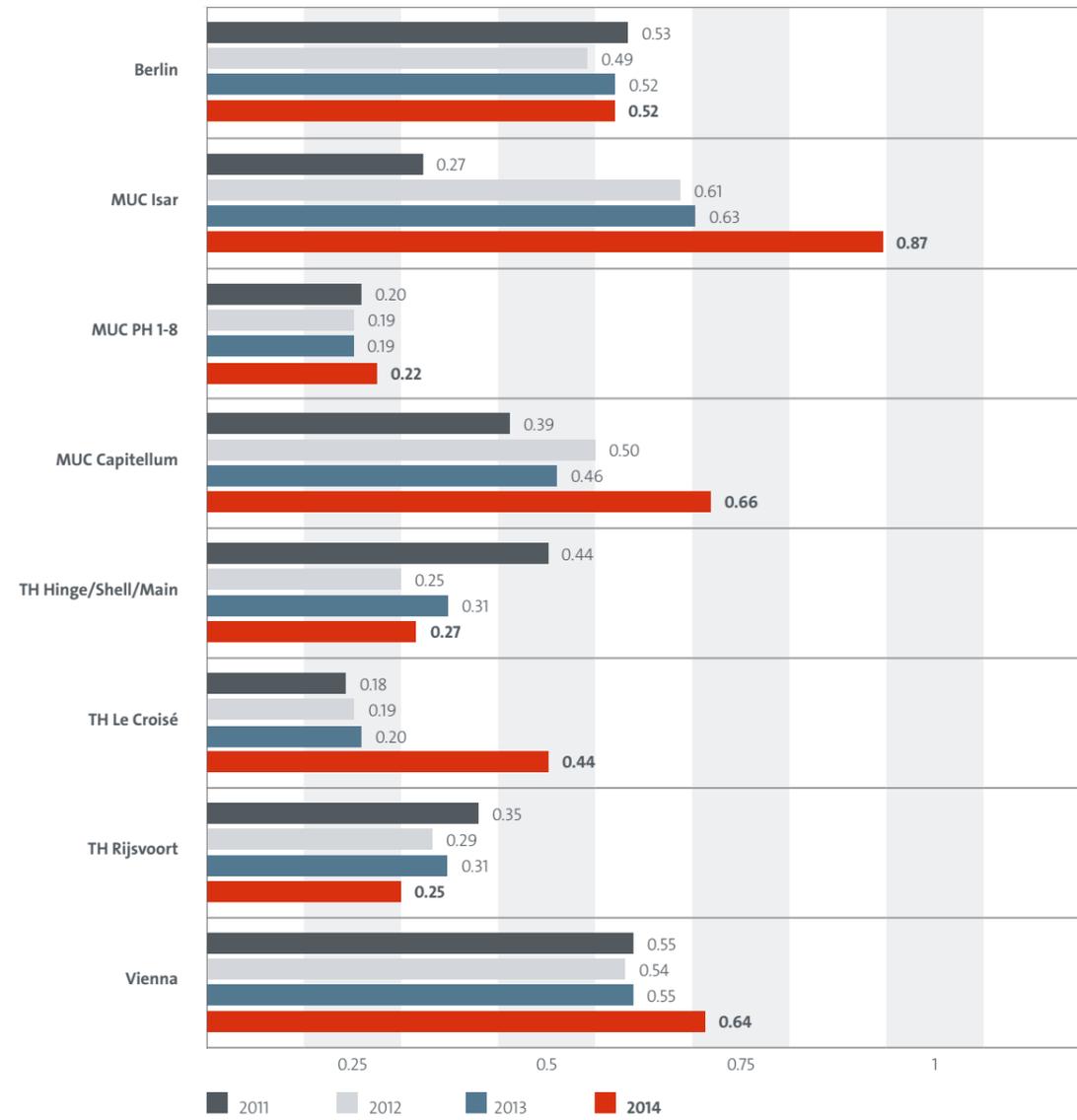


Fig. 15: Production de déchets résiduels par collaborateur et par jour (en kg)

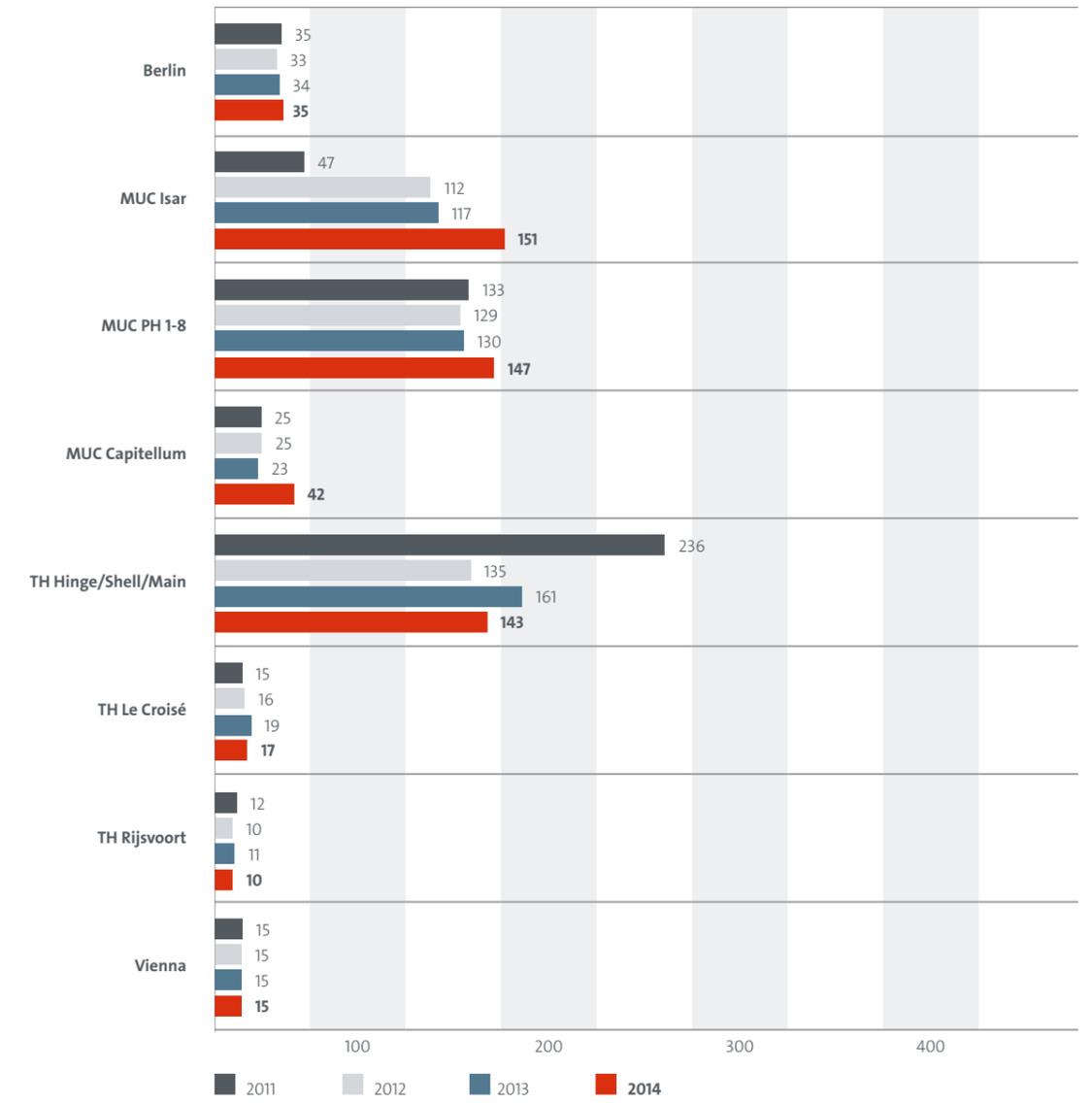


Fig. 16: Production totale de déchets résiduels (t par an)

LH Hinge/Shell/Bâtiment principal 2011 : Forte augmentation due au vidage des entrepôts et à la prise en compte de conteneurs supplémentaires.

5.4 Mobilité

À l'OEB, les déplacements consistent essentiellement en des déplacements professionnels entre les sites. Les agents se déplacent moins pour rencontrer des clients et d'autres partenaires ou pour participer à des conférences et à d'autres événements. Jusqu'à présent, seuls les déplacements entre sites sont pris en compte dans la mobilité.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer son bilan de CO₂, l'OEB sensibilise les agents de tous les sites aux émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels, et les incite à utiliser au maximum les salles de vidéo-conférence.

La figure 17 présente, pour la moyenne de tous les agents, pour l'année 2014, une augmentation de 10,34 % des émissions dues aux déplacements par avion (mesurées en équivalents CO₂). Dans le même temps, le nombre d'heures durant lesquelles les salles de vidéo-conférences ont été utilisées a baissé, pour passer de 16 539 heures en 2013, à 13 660 heures en 2014 (-17,4 %). Sur ce point, l'installation, en 2014, du système Lync, grâce auquel il est possible de réaliser des vidéo-conférences à partir des ordinateurs individuels, contribue, entre autres choses, probablement à cette évolution. Les vidéo-conférences peuvent, de fait, désormais se dérouler sans qu'il soit pour cela nécessaire de recourir aux salles initialement prévues à cet effet.

La figure 18 présente les quantités de CO₂ émises par les trajets effectués en train. L'utilisation du train pour les déplacements professionnels a enregistré une baisse : ainsi, après la très forte hausse du nombre de kilomètres parcourus en train enregistrée entre 2012 et 2013 (497 %), ce chiffre a baissé de 14 %, pour passer de 362 882 km à 310 519 km. Les émissions de CO₂ en résultant ont, en conséquence, également baissé de 14 %.

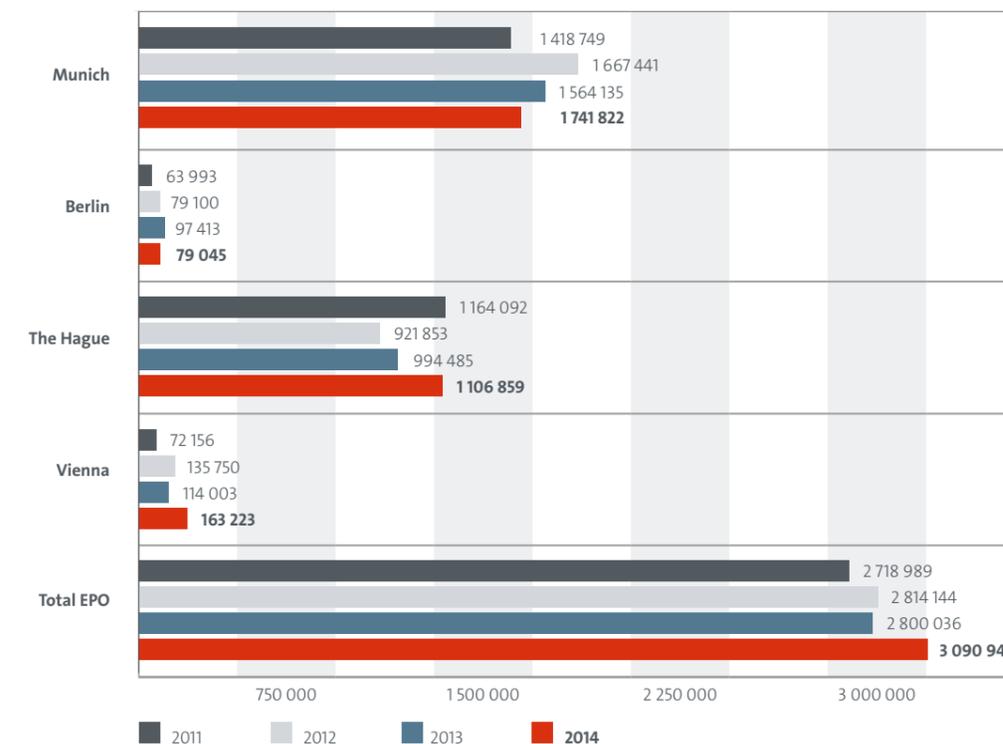


Fig. 17: Quantités de CO₂ émises par les trajets en avion (en kg de CO₂)

Source : BCD Travel data manager/DEFRA 2014

Note : Les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ.

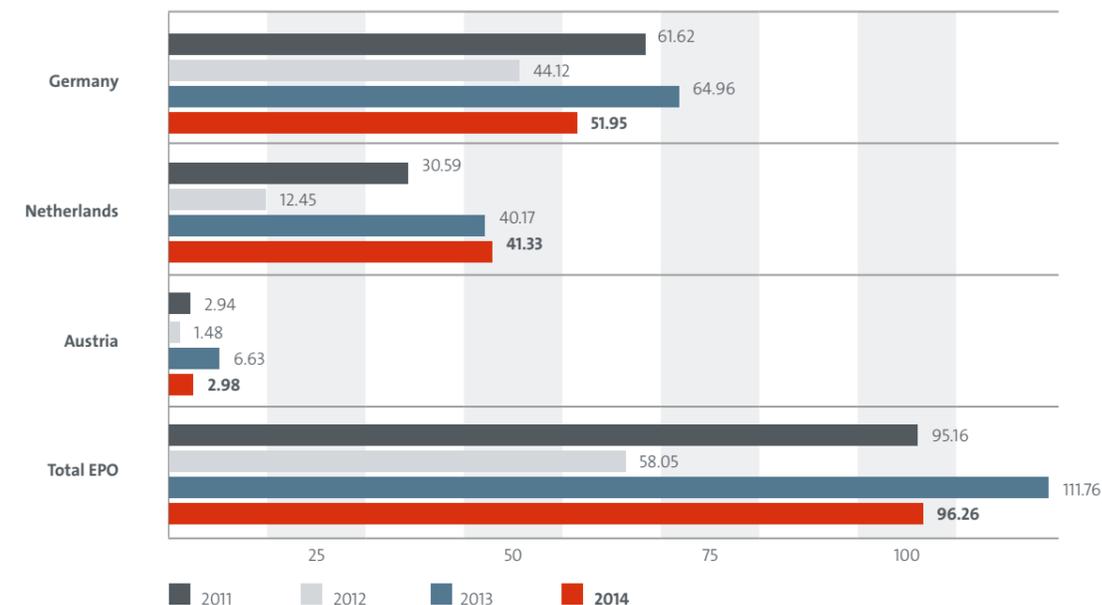


Fig. 18: Quantités de CO₂ émises par les trajets en train (en kg de CO₂e)

Source : BCD Travel data manager/DEFRA 2014

Note : Les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ.

5.5 Autres émissions

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage génère principalement des émissions de CO₂. Les émissions de SO₂, de NO_x et de particules ne sont prises en compte dans les chiffres ci-après que si elles s'appliquent directement au bâtiment concerné. Pour minimiser les émissions, nous nous attachons essentiellement à réduire la consommation d'énergie. Les installations de chauffage font également l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers. Une autre solution consiste à utiliser des systèmes de chauffage urbain à distance et de l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

Les facteurs de conversion de l'électricité et de l'énergie de chauffage en émissions (kg/kWh) se fondent sur la base de données GEMIS ou sur les indications fournies par les distributeurs d'énergie des différents sites de l'OEB.

Après le passage, d'ores et déjà réalisé en 2013, de tous les sites de Munich à l'électricité obtenue à 100 % à partir de l'énergie verte, le site de Berlin a lui aussi procédé à ce passage en 2014. La consommation d'électricité n'a de ce fait, entraîné aucune émission sur les sites de Munich et Berlin. En 2014, sur le site de Vienne, la consommation d'électricité a, certes, reculé de 5,6 %, néanmoins, du fait du passage à un fournisseur proposant de l'électricité obtenue à partir d'une part relativement faible d'énergie verte, les émissions provoquées par la consommation d'électricité ont augmenté de 290 %. Au total, à l'échelle de tout l'OEB, les émissions provoquées par la consommation d'électricité ont baissé de 39 %, tandis que les émissions provenant de la consommation d'énergie de chauffage ont, elles, reculé de 24 %.

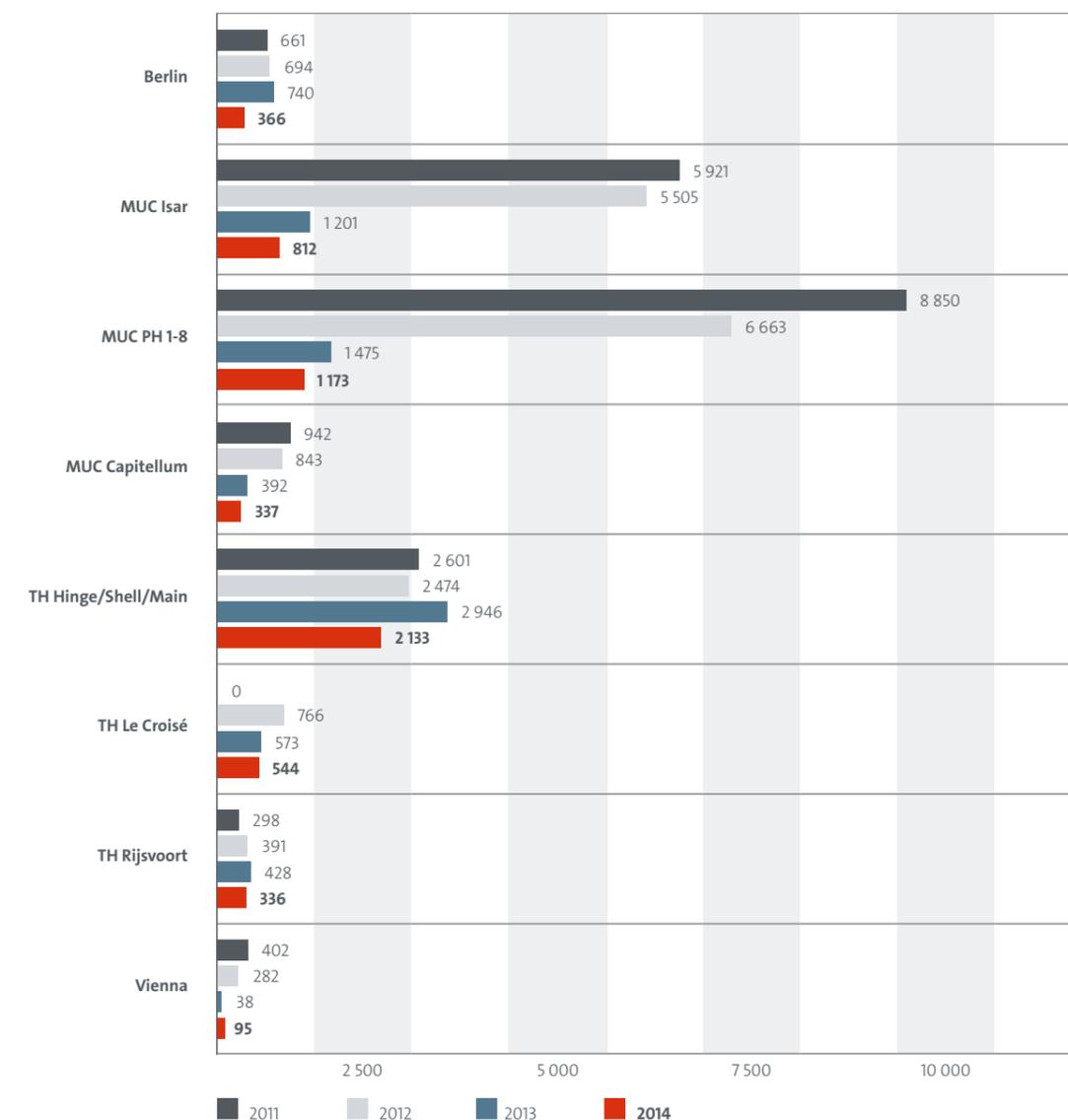


Fig. 19: Quantités totales d'émissions de CO₂ provenant de la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage (t par an)

0 : LH Le Croisé 2011 : aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

2013 : Le fort recul des émissions enregistré à Munich est en grande partie imputable au passage à l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

5.6 Consommation de papier

Outre les déchets résiduels, le papier (vert et blanc) est l'un des éléments les plus consommés par l'Office. En 2014, la consommation de papier a augmenté, pour passer d'environ 110 millions de feuilles de papier à près de 120,5 millions. Cela correspond à une croissance de 9,45 %. Pour Munich et La Haye, la consommation de papier ne peut être donnée que de manière globale et ne peut pas être indiquée en fonction de chacun des bâtiments.

La mise en place, opérée depuis 2014 sur tous les sites, d'imprimantes centrales rattachées au réseau local et dotées de paramètres par défaut propres à réaliser des gains de papier a permis de réduire la consommation de papier de 500 000 feuilles à Berlin (-20,83 %) et de 225 000 feuilles à Vienne (-20,45 %). Des imprimantes centrales rattachées au réseau local ont, certes, également été installées à Munich et La Haye, mais celles-ci ont néanmoins été également utilisées pour des ordres d'impression qui étaient auparavant externalisés ou qui étaient exécutés sur d'autres sites. Il en a résulté une hausse globale de la consommation de papier.

En numérisant de plus en plus nos processus administratifs, nous avons pour objectif de réduire nettement la consommation de papier. Les agents sont également toujours incités à éviter les impressions inutiles, à imprimer recto verso ou à réduire la taille des éléments imprimés.

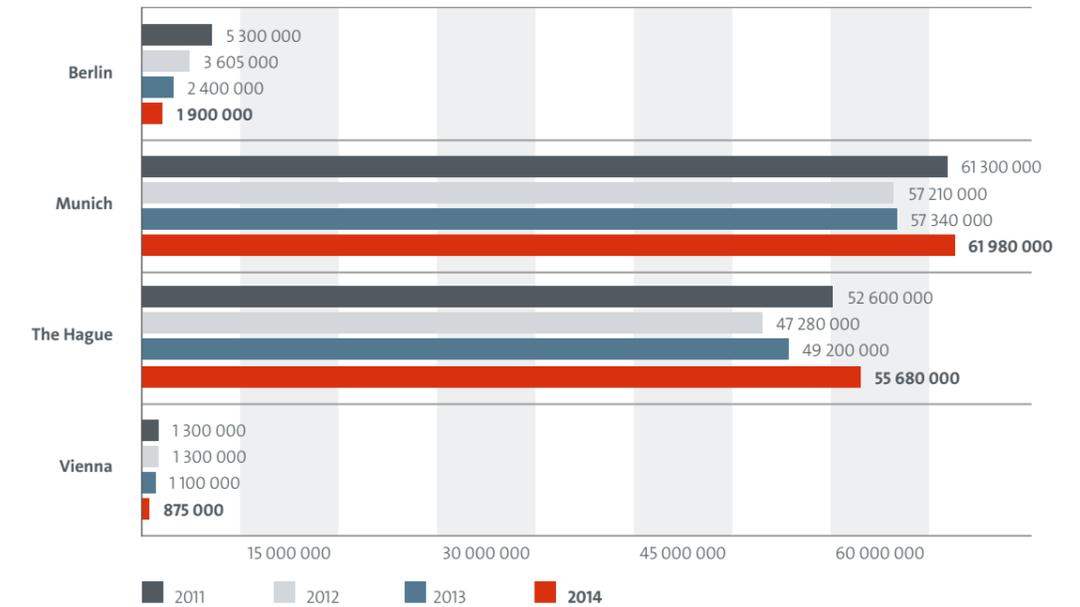


Fig. 20: Consommation de papier par site (en feuilles de papier)

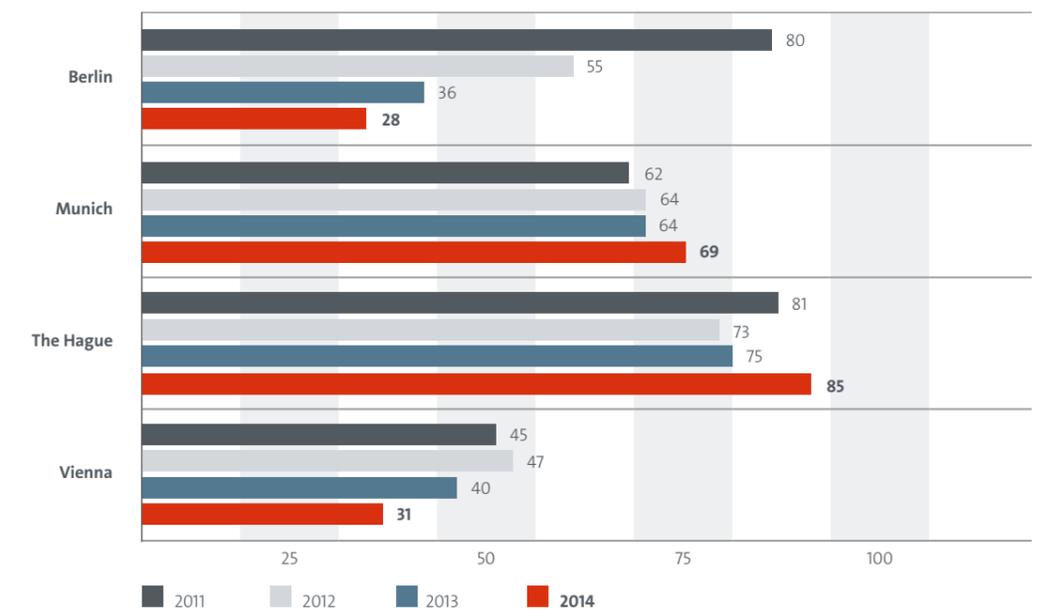


Fig. 21: Consommation de papier par collaborateur et par jour (en feuilles de papier)

6. Aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects sont les conséquences négatives ou positives de notre activité que nous ne maîtrisons pas intégralement, ou sur lesquels il ne nous est pas possible d'exercer une influence directe. Ces aspects concernent, par exemple, le comportement de nos fournisseurs et sous-traitants ou les déplacements de nos agents entre leur domicile et l'Office, et inversement. Le tableau ci-après donne un aperçu des aspects environnementaux indirects de l'OEB et des priorités qui leur ont été affectées (voir le chapitre « Aspects environnementaux directs » pour plus de détails sur les catégories d'évaluation).

L'OEB considère la procédure de délivrance de brevets comme un aspect environnemental indirect d'importance majeure. La base de données publique et gratuite des documents de brevets de l'OEB peut être vue comme un levier ayant pour effet de promouvoir le développement de technologies favorables à l'environnement et de déclencher des initiatives politiques. L'OEB a développé, au sein de cette base de données, un nouveau système de classification permettant de retrouver plus facilement les brevets concernant l'environnement. Une actualisation permanente des données garantit des informations complètes aux inventeurs, aux scientifiques et aux responsables politiques.

En ce qui concerne nos fournisseurs et sous-traitants, tels que, par exemple, les services de nettoyage et les sociétés de restauration collective, nous nous attachons à engager avec eux des collaborations de longue durée. Les objectifs que nous entendons atteindre sur ce point sont notamment les suivants :

- les fournisseurs et sous-traitants doivent être informés régulièrement des activités de l'OEB en matière d'environnement, afin d'être incités à optimiser leurs propres performances environnementales ;
- les cantines doivent proposer de préférence des plats locaux ou régionaux.

S'agissant de l'achat de produits et de services, tous les départements de l'OEB sont tenus de prendre en compte les conséquences environnementales comme critère supplémentaire dans les appels d'offres et les décisions de passation de marchés selon le règlement financier de l'OEB. Les aspects environnementaux sont définis par ailleurs dans des directives et des manuels relatifs à l'approvisionnement, ainsi que dans des catalogues d'achat spécifiques. Ces documents sont utilisés par toutes les unités chargées de la passation de marchés.

L'OEB préconise l'utilisation des transports en commun pour les déplacements des agents de l'OEB entre leur domicile et leur lieu de travail, sous la forme d'un billet « entreprise ». Sinon, le télétravail à domicile est encouragé.

Les aspects environnementaux indirects ont été déterminés pour tous les sites de l'OEB et évalués comme étant tout aussi pertinents les uns que les autres. Tous les aspects environnementaux indirects ont été évalués selon le règlement EMAS III quant à leur pertinence ou à leur non-pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux évalués comme étant pertinents sont énumérés ci-dessous.

Aspects environnementaux indirects		Évaluation
Prestations de services		
	Procédure de délivrance de brevets	B III
	Système de classification de brevet « verts »	A I
Performance et comportement environnementaux de sous-traitants / Achats		
	act environnemental d'opérateurs de cantines / de sociétés de restauration collective	A II
	Impact environnemental de prestataires de services dans le domaine de la « Maintenance technique »	A II
	Impact environnemental de société de nettoyage	B II
	Impact environnemental d'autres sous-traitants	B II
	Achats, p. ex., de meubles	B II
	Achats de produits alimentaires pour la cantine	A II
	Utilisation de matériaux écologiques de construction/rénovation, p. ex. : peintures	A I
Circulation		
	Trajet travail-domicile	A III
	Investissements en capital	B III

7. Améliorations : objectifs et mesures

Conformément à sa politique environnementale, l'OEB vise principalement les objectifs suivants :

- réduction au minimum de sa consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources, ainsi que baisse des coûts ;
- réduction de ses émissions de CO₂ grâce à une gestion optimisée de l'énergie et de la mobilité ;
- harmonisation des procédures au sein des différents sites et entre les sites ;
- adoption d'un comportement modèle pour les fournisseurs et sous-traitants ;
- information régulière de tous les agents et du public sur les activités environnementales de l'Office.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe centrale chargée de la gestion environnementale établit chaque année un programme environnemental, avec des objectifs en matière d'environnement et des mesures d'amélioration. Pour ce faire, nous tenons compte de l'évolution des aspects environnementaux, des propositions d'amélioration suite à des vérifications internes ou des contrôles externes, et des propositions formulées par des agents locaux et des groupes d'étude sur l'environnement. Les tableaux ci-après donnent un aperçu des principales mesures pour les années 2014 et 2015/2016. Les mesures techniques figurant dans le programme environnemental se rapportent essentiellement aux bâtiments qui appartiennent à l'OEB. L'Office a beaucoup moins d'influence sur ces questions pour les bâtiments en location. Nous nous efforçons toutefois d'agir auprès des propriétaires de ces bâtiments, de mettre en place des mesures d'amélioration et de sensibiliser davantage nos agents aux effets de leurs actions sur l'environnement.

7.1 Mesures mises en œuvre en 2014

Berlin
Remplacement d'imprimantes décentralisées par des imprimantes centralisées rattachées au réseau local et dotées de paramètres d'impression propres à réaliser des économies d'énergie et des gains de papier ; économies d'env. 16 533 kWh
Munich
Installation d'un programme horaire pour les pompes d'alimentation des plafonds froids (PschorrHöfe 6-8) ; économies d'env. 195 000 kWh
Transformation des éclairages des placards inférieurs dans les cuisinettes du bâtiment Isar ; économies d'environ 3 900 kWh
Mise à disposition de quatre bornes de recharge pour les vélos électriques dans les garages souterrains des bâtiments PschorrHöfe et Isar
Mise en place d'un système de comptage d'énergie permettant l'enregistrement distinct de la consommation des bâtiments PschorrHöfe et Isar
Installation de lampes DEL dans le foyer du bâtiment PschorrHöfe 8 ; économies d'env. 5 500 kWh
Centrale de froid du bâtiment Isar Montage et installation / soudage de robinetteries, de débitmètres, clapets motorisés et doigts de gant dans le cadre de la réhabilitation MCR/GTB de la centrale de froid, lot 3, dans le bâtiment Isar ; économies d'env. 100 000 kWh
Optimisation des commandes et des réglages d'installation de chauffage et de climatisation après la mise en service du bâtiment Isar ; économies d'env. 400 000 kWh
Optimisation permanente des systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement des bâtiments PschorrHöfe ; économies d'env. 250 000 kWh
Remplacement d'imprimantes décentralisées par des imprimantes centralisées rattachées au réseau local et dotées de paramètres d'impression propres à réaliser des économies d'énergie et des gains de papier ; économies d'env. 251 422 kWh
La Haye
Remplacement d'imprimantes décentralisées par des imprimantes centralisées rattachées au réseau local et dotées de paramètres d'impression propres à réaliser des économies d'énergie et des gains de papier ; économies d'env. 133 022 kWh
Vienne
Remplacement d'imprimantes décentralisées par des imprimantes centralisées rattachées au réseau local et dotées de paramètres d'impression propres à réaliser des économies d'énergie et des gains de papier ; économies d'env. 12 926 kWh
Isolation des conduites caloporteuses exposées à l'air libre dans la chaufferie
Tous les sites – Gestion des informations
Économies d'énergies du fait du passage partiel à un nouveau système d'exploitation (le nouveau système présente des valeurs et des paramétrages optimisés en matière de consommation d'énergie)

La mesure « Campagne „ Police de caractère 'Garamont' „ », qui était prévue pour l'année 2014 (réduction d'env. 30 % de la consommation d'encre par rapport, p. ex. à 'Times New Roman') (cf. Déclaration environnementale 2014) n'a pas été mise en œuvre. La raison tient, d'une part, au fait que la police de caractère présente des différences considérables par rapport à la typographie officielle de l'OEB. Une restructuration appliquée à l'échelle de tout l'Office aurait entraîné des coûts administratifs considérables. D'autre part, dans le contexte du remplacement, en 2014, des imprimantes individuelles par des imprimantes décentralisées rattachées au réseau local, qui présentent des niveaux de consommation considérablement moins importants, cette mesure présentait un coût disproportionné par rapport au potentiel d'économie visé.

Toutes les autres mesures prévues pour l'année 2014 mais n'ayant finalement pas été mises en œuvre, ont été repoussées à l'année 2015. Cela concerne, p. ex., le remplacement de l'éclairage de l'escalator et la mise en œuvre de l'éclairage en fonction de la lumière du jour dans les bureaux du bâtiment Isar, et le remplacement de la chaudière à vapeur à La Haye.

7.2 Mesures prévues pour 2015 / 2016

Munich
Ajustement des temps de commutation de la ventilation 2.20 au système de réservation ; économies d'env. 160 000 kWh
Éclairage en fonction de la lumière du jour dans les bureaux ; économies d'env. 178 000 kWh
HVAC energy optimisation in Isar building; savings approx. 200 000 kWh
HVAC energy optimisation in PschorrHöfe; savings approx. 125 000 kWh
Adjust security lighting in Isar building; savings approx. 3 000 kWh
Install daylight-dependent lighting control for facade; savings approx. 30 000 kWh
Convert escalator lighting in Isar building to LED; savings approx. 2 000 kWh
Upgrade ceiling lights in Isar building core and corridors; savings approx. 10 000 kWh
Renew four garage ramp heating systems and associated control cabinets, including central components for the canopy, expansion joint and drain heating systems; savings approx. 300 000 kWh
La Haye
Installation d'un système d'éclairage DEL dans les installations sportives du bâtiment Hinge ; économies d'env. 103 000 kWh
Installation d'un système d'éclairage DEL dans les garages souterrains ; économies d'env. 270 000 kWh
Amélioration de l'isolation des tubes des conduites d'eau froide
Équipement des cages d'escaliers avec des capteurs de mouvements
Extension de l'infrastructure des compteurs dans le bâtiment et dans le bâtiment principal
Amélioration de l'isolation au premier étage du bâtiment Shell
Remplacement d'une chaudière à vapeur par une chaudière à vapeur à haute pression dans le bâtiment Shell
Tous les sites – Gestion des informations
Intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres lancés pour des prestations de services informatiques externes.
Application du Code de conduite de l'Union européenne pour les centres de données lors de la mise en œuvre du nouveau projet de centre informatique.
Économies d'énergie dans le cadre de la poursuite de la virtualisation de serveur
Économies d'énergie via l'achèvement du passage à un nouveau système d'exploitation

Mentions légales

Éditeur

Office européen des brevets
Munich
Allemagne
© OEB 2015

Responsable du contenu :

Jean-Pierre Massenaux,
responsable de la gestion environnementale

Réalisation

Graphic Design Munich